



**Stadt Biel
Ville de Bienne**

Parlamentssekretariat
Secrétariat parlementaire

2^e procès-verbal du Conseil de ville / 2. Stadtratsprotokoll

Séance du mercredi, 25 février 2026 à 18h00

Sitzung vom Mittwoch, 25. Februar 2026, 18.00 Uhr

Lieu: salle du Conseil de ville au Bourg

Ort: Stadtratssaal in der Burg

Présents / Anwesend:

Achermann Brice, Benz Raphael, Berclaz Cappelletti Pascale, Boly Kady, Brault Julien, Briechle Dennis, Bucher Juliet, Buchhofer Kioutsoukis Stefan, Burri Rahel, Clauss Susanne, Comment Rachel, Corbaz Catherine, De Lorenzo Bryan, Demierre Patrick, Eggli Roland, Fritschi Lorenz, Gerber Andreas, Gloor Yannick, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Kilezi Ruth, Koller Levin, Lehmann Caroline, Leonarz Matilda, Leuenberger Bernhard, Lindegger Reto, Magnin Nadia, Manzoni Bryan, Maurer Stefan, Meier Julian, Michel Tamara, Moeschler Marie, Molina Franziska, Müller Lukas, Paronitti Maurice, Rodriguez Ugolini Julian, Roquet Hervé, Rüber Stefan, Rüfenacht Michaël, Ryser Siri, Schiess Christophe, Schlup Katharina, Schlup Nina, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schultz Moema, Sprenger Titus, Stolz Joseline, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tonon Ariane, Urweider Vera, Varrin Océane, Wassmann Leona, Weber Philippe

Absence(s) excusée(s) / Entschuldigt:

Augsburger Dana, Cacciabue Anna, Müller Bernhard, Schüpbach Manuel, Stöcker Manuel

Représentation du Conseil municipal / Vertretung des Gemeinderates

Gonzalez Bassi Glenda, maire

Conseillères municipales / Conseiller municipal: Feurer Beat, Frank Lena, Pittet Natasha, Tanner Anna

Absence(s) excusée(s) du Conseil municipal / Entschuldigt Gemeinderat:

-

Présidence / Vorsitz:

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville

Secrétariat / Sekretariat:

El Mohib Omar, secrétaire général du secrétariat parlementaire

Mot de bienvenu	4
1. Approbation de l'ordre du jour	4
2. Communications du Bureau du Conseil de ville	4
3. Communications de la Commission de surveillance	5
4. Approbation des procès-verbaux / (17/18.12.2025 / nos 16 et 17)	5
5. Election de remplacement à la commission scolaire francophone	5
6. 20240270 Règlement sur les principes d'organisation de l'Administration municipale et sur le transfert de tâches à des tiers / Révision totale du règlement des principes d'organisation de l'Administration municipale biennoise et des commissions permanentes élues par le Conseil de ville (RDCo 1.5.2-4).....	6
7. 20250365 Numérisation et conservation des dossiers de permis de construire / crédit d'engagement.....	11
8. 20250363 Partie sud du quartier de Mâche : zone 30 km/h / crédit d'engagement	17
9. 20250009 Motions et postulats adoptés – Délai de 2 ans / Demandes visant à classer ou à prolonger le délai de réalisation au sens des art. 39 et 41 du Règlement du Conseil de ville (art. 42 et 43 du règlement du Conseil de ville abrogé au 31.12.2025) :	27
9.1 Mairie.....	27
4. Postulat interpartis urgent 20230183, Rodriguez Ugolini Julian, PS, Roth Myriam, Les Vert·e·s, Stolz Joseline, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, Heiniger Peter, POP, Sprenger Titus, PAS, Augsburg-Brom Dana, hors partis, « Pour un quai du Bas 30 vivant ! »	27
3. Postulat 20210291, Rüber Stefan, Les Vert·e·s, « Bienne, site d'implantation d'entreprises écologiquement durables »	27
5. Motion interpartis 20230185, Koller Levin, PS, Moeschler Marie, PSR, Scheuss Urs, Les Vert·e·s, Tanner Anna, PS, Stolz Joseline, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, Pir Chè Celik, POP, Augsburg-Brom Dana, hors partis, « Pas de baisses supplémentaires du salaire réel pour le personnel municipal »	28
7. Postulat interpartis 20230188, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, Egli Roland, PVL, Eggimann Roman, FDP, « Préserver l'héritage industriel de Bienne (« Reusine ») »	28
11. Postulat interpartis urgent 20240025, Clauss Susanne (Strobel Salome), Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, Sutter Andreas, FDP, Bord Pascal, PRR, Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Briechle Dennis, PVL, Heiniger Peter, POP, Hamdaoui Mohamed, Le Centre, « TeleBilingue doit rester »	29
9.2 Direction des finances	30
4. Postulat 20210258, Halter Marisa, POP, Heiniger Peter, POP, « Fermes biennoises axées sur l'agriculture régénératrice et biologique ainsi que sur la collaboration avec les écoles de Bienne »	30
5. Postulat 20210260, Strobel Salome, PS, « Des locaux pour la politique »	31
9.3 Direction de l'action sociale et de la sécurité	32
9.4 Direction de la formation, de la culture et du sport	33

9.5	Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement	33
19.	Motion interpartis 20230286, Eggli Roland, Groupe PVL+, Schiess Christophe, Groupe Alliance Verte, Boly Kady, Groupe PSR, Clauss Susanne, Groupe PS/JS, Augsburg-Brom Dana, hors partis, «Il faut protéger les arbres de Bienne »	33
10.	Interventions reportées des séances précédentes.....	36
10.1	20250162 Interpellation Weber Philippe, Les Vert·e·s, « Appliquer les principes d'une alimentation saine et durable dans les écoles bien- noises »	36
10.2	20250160 Interpellation Maurer Stefan, UDC, «Promenade Arthur- Villard»	37
10.3	20250164 Interpellation Schneider Sandra, Groupe UDC, «Protection de la population à Bienne : quand le poste de commandement du Sahligut sera-t-il enfin réalisé ?»	38
10.4	20250295 Postulat urgent Wassmann Leona, Groupe PS/JS, Burri Rahel, Groupe PS/JS, Schultz Moema, Groupe PSR, Boly Kady, Groupe PSR, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne/Centre, Varrin Océane, Groupe PRR, Magnin Nadia, Groupe Les Vert-e-s, Schlup- Eigenmann Katharina, Groupe PVL+, « Intervention en faveur du maintien de la ligne d'urgence AppElle »	39
10.5	20250296 Interpellation interpartis urgente Koller Levin, Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, Rüber Stefan, Groupe Les Vert-e-s, Eggli- Aerni Roland, PVL, «Comment se fait-il que la Ville laisse ses biens immobiliers se délabrer et finisse par mettre ses locataires à la rue?»	42

Mot de bienvenue

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Bonsoir, je vous invite gentiment à prendre place pour que nous puissions commencer à peu près à l'heure et ceci dans un silence de cathédrale (*rires*).

Je vous informe de la présence de Madame Kathrin Affolter, vice-chancelière, pour la révision du règlement d'organisation.

Sur vos tables vous trouverez l'amendement des Vert.e.s concernant ce règlement d'organisation. Il y a aussi une demande de renvoi du groupe PVL+ concernant la partie sud du quartier de Mâche, et puis vous avez devant vous un flyer concernant un concert du Chœur symphonique de Bienne qui aura lieu le 8 mars au Palais des congrès de Bienne. C'est notre ex-collègue Ruth Tennenbaum qui nous a demandé de le distribuer.

1. Approbation de l'ordre du jour

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Concernant l'ordre du jour, vous l'avez vu, si vous avez lu vos mails ou la presse, que le remplacement de Luca Francescutto pour le groupe UDC à la commission scolaire francophone est reporté à une prochaine séance. Par contre, l'élection de remplacement de Monsieur Philippe Weber pour le groupe des Vert.e.s aura lieu aujourd'hui comme prévu.

Concernant le point 7 de l'ordre du jour, la direction responsable est la Mairie et non la Direction des finances.

Et enfin, dernière communication, dès le point 10 de l'ordre du jour, nous avons prévu des temps de parole réduits, c'est-à-dire 5 minutes pour les orateurs des groupes, les orateurs et les oratrices. 3 minutes pour les oratrices et les orateurs individuels.

L'ordre du jour est approuvé tacitement.

2. Communications du Bureau du Conseil de ville

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Il y a une communication importante. Vous savez qu'il y a une modification dans le règlement du Conseil de ville concernant le traitement de l'urgence des interventions déposées. Je vous invite vraiment, si vous avez des interventions urgentes, à les apporter avant la pause auprès du Secrétariat parlementaire. La procédure sera la suivante: le Secrétariat parlementaire enverra par courriel aux membres du Bureau du Conseil de ville les urgences avec leur motivation. Ce dernier fera en sorte qu'une décision soit prise quant à l'urgence demandée d'ici au lendemain à midi. Pour ce faire, il s'appuiera sur un catalogue de critères publié sur la page internet du Conseil de Ville, dans la rubrique «Interventions parlementaires». Le principe de base étant que l'urgence ne doit pas se rapporter à l'importance d'un sujet, mais concrètement au facteur temps. Je vous encourage vivement à consulter ce document avant le dépôt d'une intervention que vous estimez urgente.

3. Communications de la Commission de surveillance

Aucune communication.

4. Approbation des procès-verbaux / (17/18.12.2025 / nos 16 et 17)

Les procès-verbaux sont approuvés tacitement.

5. Election de remplacement à la commission scolaire francophone

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Le groupe des Vert-e-s propose la candidature de Liza Nicod, quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Schiess Christophe, au nom du Groupe Les Vert-e-s: Suite à la démission de Philippe Weber que nous remercions ici pour son engagement pendant plus de 5 ans, nous avons le plaisir de proposer Liza Nicod à l'élection complémentaire pour la commission scolaire francophone. Liza Nicod a grandi à Genève. Elle a étudié les lettres et les sciences humaines à l'Université de Neuchâtel. Elle a travaillé de nombreuses années dans la communication pour les parcs suisses à Genève. Elle est actuellement assistante de direction au gymnase de Bienne et du Jura bernois. Elle vit à Bienne depuis 2012.

Elle est mère de 2 jeunes enfants. Elle s'est déjà engagée dans un Conseil de parents et au Conseil général, donc le « Gesamtelternrat », et elle est très motivée à l'idée d'intégrer la commission scolaire. Elle souhaite, par son engagement, pouvoir contribuer à la qualité de l'école biennoise et à son bon développement à l'avenir. Merci donc d'élire Madame Liza Nicod à la commission scolaire francophone.

Élection

- Sur proposition du Groupe Les Vert-e-s est élue:

Madame Liza Nicod

Les Vert-e-s

6. 20240270 Règlement sur les principes d'organisation de l'Administration municipale et sur le transfert de tâches à des tiers / Révision totale du règlement des principes d'organisation de l'Administration municipale biennoise et des commissions permanentes élues par le Conseil de ville (RDCo 1.5.2-4)

Suter Daniel, au nom de la Commission RRV: Selon l'article 42 alinéa 2 du Règlement de la Ville de Bienne, le Conseil de ville décide à titre définitif des principes d'organisation de l'administration municipale et des tâches des différentes directions et il approuve l'attribution des directions aux membres du Conseil municipal ainsi que le tableau des emplois. Avec le règlement qui nous est soumis aujourd'hui, le Conseil municipal met en œuvre ses objectifs et règle en même temps la procédure concernant les mesures à prendre lorsque l'accomplissement des tâches conformes au droit est sérieusement menacé au sein d'une direction, ainsi qu'au chapitre 5, la question du transfert de tâches à des tiers. Au cours de l'élaboration de ce projet, la Commission «Révision du règlement de la Ville» (RRV) a eu deux occasions de se faire entendre auprès du Conseil municipal, d'abord en novembre 2024, puis en mai 2025 par des co-rapports dont le Conseil municipal a tenu compte de manière différenciée.

La question de la séparation des domaines de l'intégration et de la sécurité évoquée en novembre 2024 ayant été réglée de manière satisfaisante, le Conseil municipal maintient sa position quant au caractère optionnel d'une commission consultative en matière d'aide sociale avec l'argumentation que vous trouvez dans le commentaire à l'article 6 du rapport présenté. Concernant les dispositions du chapitre 5 sur le transfert des tâches et la gouvernance des entreprises publiques, la commission les a d'emblée accueillies favorablement. Quelques précisions rédactionnelles ont été apportées par la suite par les Groupes parlementaires, précisions dont le Conseil municipal a tenu compte dans le projet qui nous est soumis aujourd'hui.

La principale pierre d'achoppement sur le chemin qui a conduit à ce projet se trouvait au chapitre 5 relatif au tableau des emplois. Dans son co-rapport de novembre 2024, la Commission n'y trouvait pas de problème insurmontable et s'est contentée de demander des explications complémentaires, notamment sur l'aspect des compétences budgétaires. La version qui lui a été soumise en mai 2025 proposait une approche fondamentalement différente de la précédente. En effet, alors que la première version attribuait l'approbation du tableau des emplois explicitement au Conseil de ville, se conformant ainsi à l'article 42 alinéa 2 lettre e du Règlement de la Ville, la nouvelle version réservait cette compétence au Conseil municipal pour les postes, je cite, «nécessaires au maintien des prestations» et ceux, je cite encore, «impérativement nécessaires au développement des prestations». Cela se résume à dire que le Conseil municipal est l'autorité compétente pour l'essentiel des postes créés année après année, sauf ceux créés par le Conseil de ville dans le cadre de projets concrets. En déclarant les charges des postes ainsi créées par le Conseil municipal comme dépenses liées, la compétence budgétaire du Conseil de ville était à cet égard annulée.

Cette version n'ayant pas trouvé grâce ni auprès de la commission ni auprès des groupes parlementaires, le Conseil municipal a revu sa copie en retirant son projet lors du débat du 18 septembre passé et à la suite d'une réunion du 22 octobre avec la commission et des représentants des groupes parlementaires. Suite à cette séance, il nous présente aujourd'hui un projet qui revient sur les principes de la version de novembre 2024. Ces principes sont marqués par le fait que, conformément au Règlement de la Ville, le tableau des emplois est bel et bien approuvé par le Conseil

de ville. Cela étant, il va de soi que ce dernier ne pourra plus revenir sur les charges occasionnées par les postes ainsi approuvés, ces charges devenant en cela des dépenses liées.

Le Conseil municipal répondant ainsi favorablement aux principales préoccupations de la commission et des groupes parlementaires, nous sommes confiants que le projet pourra sous cette forme être approuvé, le cas échéant avec l'une ou l'autre modification, un amendement que nous avons trouvé sur la table dont on pourra encore parler ultérieurement. La discussion sur le véritable sens adonné à l'article 42 alinéa 2 lettre e du Règlement de la Ville devient ainsi caduque. A ce sujet, il est toutefois utile de rappeler que la commission RRV a par le passé toujours soutenu l'idée d'un rééquilibrage des compétences entre le Législatif et l'Exécutif en accordant à ce dernier notamment celle de créer des postes, ce toutefois toujours sous la réserve express des compétences budgétaires. Aussi, la Commission s'était opposée lors du débat de juin 2023 sur le nouveau règlement de la ville à l'amendement de l'article cité, qui a finalement pourtant été voté.

Or, la tentative de faire dire à cet ajout par la suite pratiquement le contraire de ce qu'il dit, étant d'emblée vouée à l'échec, la version qui nous est soumise aujourd'hui respecte le cadre réglementaire. Reste à faire le choix entre la proposition principale de l'article 12 alinéa 3. Avec l'énumération des quatre catégories de postes acceptées de la compétence du Conseil de ville et la variante de cette disposition qui se limite à résumer ces mêmes tâches, ces mêmes postes en deux catégories génériques. La commission n'ayant matériellement plus eu le temps de se réunir depuis la communication de ce projet pour se prononcer sur cette question, il appartient aux groupes de se déterminer. La décision appartenant de toute façon au Conseil de ville. A ce sujet, je vous fais d'ores et déjà part de l'avis du groupe PLR qui donne la préférence au texte principal avec l'énumération concrète des postes entrant dans la seule compétence du Conseil municipal, évitant ainsi tout malentendu sur l'interprétation de la formule plus abstraite de la variante. Je vous remercie de votre attention.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Concernant les délibérations, je vous propose de procéder ainsi: passer d'abord au débat général dans lequel l'amendement des Vert.e.s sera inclus, et ensuite à l'article 2 puis à l'article 12, et enfin si aucun autre point n'est contesté, nous pourrions passer au vote final pour l'ensemble de l'arrêté.

Rüber Stefan, Fraktion Grüne: Wir werden dem Entwurf zustimmen. Nach den zahlreich eingereichten Anträgen vom September 2025, liegt uns heute eine überarbeitete Vorlage vor. Insbesondere im Bereich der Aufgabenzuteilung und beim Stellenplan ist der Wille des Stadtrats nun besser abgebildet. Die neue Fassung ist eine Mischung der Beibehaltung der Kompetenzen des Parlaments und der Modernisierung für mehr Freiheiten bei der detaillierten Ausgestaltung der Organisation unserer städtischen Verwaltung.

Die Fraktion Grüne hat im September 2025 weitere Anträge formuliert, verzichtet aber heute auf fast alle. Einen **Antrag** reichen wir aber doch ein. Darin geht es um einen **zusätzlichen Abs. 3 zu Art. 2**, der da lauten soll: *«Der Gemeinderat, achtet bei seiner Organisation auf Rahmenbedingungen, die ein ausgewogenes Verhältnis der Amtssprachen, Geschlechter und Generationen sowie eine Vereinbarkeit von Familie und Beruf unterstützen.»* Zwar werden diese Prinzipien grundsätzlich im übergeordneten Recht, also in der Stadtordnung (SO; SGR 1.0-1) festgehalten, wir gehen

deshalb davon aus, dass Aspekte wie Sprache und Geschlecht weitgehend unbestritten sind. Die zahlreichen Anträge, die wir immer wieder im Stadtrat behandeln, zeigen aber, dass bestimmte Themen wichtig sind. Ich denke hier insbesondere an die Vertretung der beiden Sprachen in den Führungspositionen der Stadtverwaltung. Wir finden es gut, wenn sich das Parlament jetzt dazu äussern kann, nachdem wir dies im September 2025 nicht konnten.

Ursprünglich wollten wir auch die Kann-Formulierung in Art. 6 Abs. 2 in eine Muss-Formulierung ändern. Dort geht es um die begleitende Kommission bei der Sozialhilfe. Wir sind nach wie vor der Meinung, dass eine unabhängige Kommission von ExpertInnen den Gemeinderat bei seiner Aufgabe als Sozialbehörde sinnvoll begleiten kann. Beispielsweise kann eine solche Kommission unserer Meinung nach die Sicht aus anderen Städten und Kantonen einbringen. Das Organisationsreglement schreibt nichts in Bezug auf Zusammensetzung, Rhythmus etc. vor. Hier wäre der Gemeinderat in der zielführenden Ausgestaltung frei. Die Begleitkommission war ursprünglich der Kompromissvorschlag des Stadtrats, als er den Gemeinderat als Sozialbehörde akzeptiert hat. Wir haben aber schlussendlich darauf verzichtet, diesen Antrag noch einmal zu stellen und vertrauen darauf, dass der Gemeinderat die Kann-Formulierung nutzt, wie es der Sache am besten dient. Damit meine ich, dass er den Mut hat, die externe Expertise, den Blick von aussen einzuholen, wenn sich das als nötig erweisen sollte.

Beim Public Corporate Governance, ein für mich neuer Begriff, ist die kleine, aber wichtige Anpassung, dass die staatlichen Aufgaben grundsätzlich vom Staat ausgeführt werden. Diese Absicht begrüssen wir. Wir haben uns zudem mit der zuständigen Direktion ausgetauscht. Merci vielmals für die Antworten.

Das Beispiel im Bericht des Gemeinderats zur Ausstandsregelung in Art. 21 verstehe ich bis heute nicht. Der Ausstand wird in der Stadtordnung und im kantonalen Gemeindegesetz (GG; BSG 170.11) bereits geregelt. Darauf verweist auch das Organisationsreglement. Im GG geht es um die persönlichen Interessen. Im angeführten Beispiel geht es aber nicht um persönliche Interessen, sondern darum, ob ein Gemeinderatsmitglied im Gemeinderat über die Gewinnausschüttung einer Organisation befinden soll, in welcher es von Amtes wegen im Führungsorgan vertreten ist. Wir denken hier beispielsweise an den ESB (Energie Service Biel-Bienne). In diesem Fall wird die Ausstandsregelung nicht angewendet, weshalb ich die Ausführungen dazu nicht verstehe.

Ryser Siri, Fraktion SP/JUSO: Die Fraktion SP/JUSO unterstützt den Änderungsantrag der Fraktion Grüne. Die Anpassungen im Organisationsreglement sind im Sinne der neuen Stadtordnung, was wir begrüssen. Es freut uns sehr, dass eine Einigung gefunden werden konnte. Die Fraktion SP/JUSO betont nochmals, dass wir primär der Meinung sind, dass die Stadtverwaltung für die Erledigung ihrer Aufgaben zuständig ist und diese nur in Ausnahmefällen an Dritten delegiert werden sollten. Im Stellenplan begrüssen wir den Vorschlag zu Art. 12 anstelle der Variante, weil wir diesen präziser finden. Gerne danke ich nochmals allen beteiligten Personen für ihre Arbeit.

Lehmann Caroline, Fraktion GLP+: Gleich vorab, die Fraktion GLP+ wäre grundsätzlich mit dem ursprünglichen Entwurf des Gemeinderates einverstanden gewesen. Wir sind der Meinung, dass mehr Kompetenzen der Exekutive bei der Organisation grundsätzlich sinnvoll sind. Es muss nicht alles über die Legislative geregelt werden. Wir danken dem Gemeinderat trotzdem, dass er den Wunsch der Mehrheit des Stadtrates entgegengenommen hat und heute eine abgeschwächte Variante vorlegt, an der wir grundsätzlich nichts auszusetzen haben.

Zum Antrag der Fraktion Grüne: Wir sind der Meinung, dass gerade, weil die Themen schon in der Stadtordnung enthalten sind, eine Aufnahme im Organisationsreglement nicht unbedingt nötig ist. Inhaltlich sind wir aber mit der Formulierung einverstanden und werden nicht dagegen stimmen.

In Bezug auf Art. 12, bei dem wir zwei Varianten haben, sind wir hin und her gerissen. Grundsätzlich sind wir, wie gesagt, dafür, dass nicht zu viel über den Stadtrat geregelt werden muss, was Variante 1 entsprechen würde. Gleichzeitig sind wir aber auch der Meinung, dass die heutige Variante mit den explizit genannten Abteilungen ein bisschen ungünstig ist. Eine Änderung würde dazu führen, dass das Reglement nicht mehr aktuell ist oder angepasst werden müsste. Aus diesem Grund ist die Formulierung der Variante 2 besser, weil sie mehr Spielraum lässt. In dieser Variante fallen mehr Stellen in den Stellenplan, der dann wieder vom Stadtrat genehmigt werden muss. Unsere Fraktion hat hier keine klare Haltung und wird sich wahrscheinlich enthalten. Wir danken der RSO-Kommission für die Vorbereitung und werden dem Entwurf zustimmen.

Kilezi Ruth, au nom du Groupe PSR: De prime abord, le groupe parlementaire PSR-JS tient à remercier le Conseil municipal pour son rapport. Dans l'ensemble, nous estimons que la version actuelle du règlement offre un bon équilibre entre contrôle démocratique et flexibilité organisationnelle, clarifie les compétences entre les organes communaux et renforce leur rôle stratégique. Le lien obligatoire entre suppression de postes et abandon de tâches est particulièrement important, car il renforce la transparence et la cohérence des décisions relatives aux effectifs. Le cadre posé pour les transferts de tâches apporte par ailleurs une base juridique claire et renforce la lisibilité des responsabilités. Nous soutenons donc le projet tel qu'il est présenté. S'agissant de l'article 12, nous préconisons l'adoption de la version principale, la variante étant formulée de manière trop générale et susceptible d'ouvrir une marge d'interprétation plus large.

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: Concernant l'amendement des Vert.e.s, c'est une répétition de questions qui sont déjà réglées et si vous voulez répéter parce que c'est très important, vous finissez par le dire dans chaque règlement municipal. Concrètement, le Règlement de la ville, à l'article 2, prévoit le principe de l'égalité entre les langues. Ensuite, le Règlement du personnel, également à l'article 2, parle de toutes ces égalités dont vous parliez. Le règlement d'organisation, c'est une chose, ensuite l'organisation devra être remplie de personnes qui la font et c'est le règlement du personnel qui dit veiller à l'égalité des sexes, des langues, des modes de vie, etc. Faire une répétition pareille dans un autre règlement, cela peut même créer de la confusion. C'est un peu de l'amateurisme aussi, du point de vue législatif. Donc, je vous conseille de ne pas accepter cet amendement et je vous garantis que les préoccupations de l'amendement sont prises en compte de toute façon et sont déjà réglées dans le Règlement de la ville et le Règlement du personnel. Deux fois à l'article 2, vous pouvez vérifier.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Tout d'abord un grand merci à chacune et chacun d'entre vous, en particulier aussi à tous les membres de la Commission RRV qui ont accompagné ce projet ambitieux qui traite d'un document essentiel de gouvernance, un document essentiel pour la démocratie, cela a été dit, mais aussi un document essentiel pour le bon fonctionnement de nos institutions et en particulier pour notre ville. Merci pour le débat, merci aussi pour les échanges, les réflexions, merci pour vos questions auxquelles j'ai essayé de répondre le plus possible. Ça a pris

parfois un peu de temps, étant donné qu'il faut toujours que je coordonne cela avec la Chancellerie. Je pense que dans l'ensemble, la bonne réception de ce document démontre aussi la bonne collaboration que nous avons pu mener au niveau du Conseil municipal, de la commission RRV et du Parlement, dans l'intérêt de l'ensemble de notre ville.

Concernant les articles qui étaient en discussion, je pense que cela nous confirme aussi dans le besoin que nous avons de rester dans le dialogue, étant donné que c'est grâce à ces échanges que nous avons pu limiter les amendements à celui dont nous aurons à traiter ce soir, que je trouve par ailleurs bien sympathique. Ce qui était important ici pour le Conseil municipal, c'était d'adopter un document avec le meilleur consensus, un état d'esprit vraiment constructif et collaboratif.

Concernant l'article 2 au sujet du personnel, effectivement, Monsieur Suter, vous avez raison quand vous dites que ces questions sont réglées dans d'autres articles, notamment du règlement du personnel, à une petite différence près : la question des générations. Sinon, tous les autres thèmes y sont effectivement intégrés et c'est pour ça que nous ne l'avons pas repris dans le règlement d'organisation. Toutefois, le Conseil municipal se tient à disposition et appliquera forcément la décision qui sera prise ici.

Concernant la question des plans de poste, c'est l'un des sujets qui a donné le plus à travailler. Nous avons encore une fois ici besoin de clarifier. Nous avons d'une part le tableau des emplois et nous avons le budget qui gère la création des postes. La spécificité pour nous, c'est simplement de lister les postes, c'est la variante, au niveau de la Chancellerie et du Conseil municipal, qui vous est proposée pour être la plus claire possible, mais la variante 2 est aussi tout à fait possible. Donc là aussi, on laisse à votre disposition le choix de la variante en préconisant vraiment la recommandation la plus claire possible et explicite. Pour le choix des directions, ça a aussi été de grandes discussions. La proposition qui vous est faite est encore une fois l'objet de discussions, de réflexions nourries et cela montre aussi à quel point le Parlement s'engage dans la représentation de l'organisation, et là je salue aussi la position de Madame Lehmann qui nous a dit que c'est aussi important de laisser le Conseil municipal pouvoir avoir cette marge d'action pour son organisation. Voilà, je crois que de mon côté, je ne peux que réitérer mes remerciements à l'ensemble du Parlement et encore une fois à tous les gens qui se sont mis à disposition dans le cadre des échanges bilatéraux dans le cadre de la commission RRV ou au niveau des partis.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Nous allons pouvoir passer au vote en plusieurs étapes. L'article 1 n'est pas contesté. Une proposition d'amendement du Groupe Les Vert-e-s concernant l'article 2 alinéa 3 a été déposée. Nous allons donc voter sur cette proposition.

Vote

- sur la proposition du Groupe les Vert.e.s concernant l'art. 2 al 3 (nouveau), *«Dans le cadre de son organisation, il [le Conseil municipal] veille à mettre en place des conditions favorisant l'équilibre entre les langues officielles, les sexes et les générations, ainsi que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.»*

La proposition est acceptée.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Les articles 3 à 11 ne sont pas contestés. Pour l'article 12, il y a deux variantes. Il y a la proposition principale qui est la variante 1 (liste non exhaustive des postes) et la variante 2 (formule plus générale).

Vote

- sur la proposition principale (variante 1) du projet de l'art. 12 (liste non exhaustive des postes) ou la variante 2 (formule générale):

La proposition principale (variante 1) est acceptée.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Les articles 13 à 25 ne sont pas contestés. Je dois encore vous préciser qu'à l'article 26, la date d'entrée en vigueur de ce nouveau règlement ne figurait pas dans le projet d'arrêté. Entretemps, la Chancellerie a fixé l'entrée en vigueur au 1er avril 2026. Comme personne ne conteste cela, nous considérons que cette date d'entrée en vigueur est acceptée et que l'arrêté sera complété en ce sens.

Nous pouvons donc passer au vote final sur cet objet.

Vote final

Vu le rapport du Conseil municipal du 17 décembre 2025, vu l'art. 42, al. 2, let. c, du Règlement de la Ville du 3 mars 2024 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête par 50 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

1. Il approuve le règlement totalement révisé sur les principes d'organisation de l'Administration municipale et sur le transfert de tâches à des tiers (règlement d'organisation; ROrg) conformément au projet du Conseil municipal du 17 décembre 2025 avec modifications.
2. Il met le règlement en vigueur au 1er avril 2026.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Juste encore un mot pour dire tous mes remerciements à la Chancellerie qui a fait un travail de dingue sur ce règlement, s'étant mis à disposition quasiment jour et nuit pendant une période. Merci pour tout ce travail.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Je pense que l'ensemble de cet hémicycle s'associe à ces remerciements.

7. 20250365 Numérisation et conservation des dossiers de permis de construire / crédit d'engagement

Sprenger Titus, Aufsichtskommission: Liest man den Titel des Berichts «Digitalisierung und Aufbewahrung von Baubewilligungsakten» und den Abschnitt «in Kürze», könnte man glauben, dass wir wegen den Baubewilligungsakten kein Stadtarchiv mehr benötigen. Wir digitalisieren sämtliche Unterlagen. Wir digitalisieren ebenfalls, was bereits digitalisiert wurde, weil der digitalen Fassung eine qualifizierte digitale Unterschrift fehlt. Im Moment läuft alles doppelt. Was vor 2021 eingereicht wurde, wird zwar

weitgehend digitalisiert, wer jedoch den Bericht liest, stösst eher beiläufig auf die Erwähnung einer Ablage der Akten in säurefreien Boxen. Wozu die physische Ablage in ohnehin ungeeigneten und beinahe vollen Räumen? Der Gemeinderat antwortet auf diese Frage, ich zitiere: «Folgende praktische Gründe lassen sich für eine weitere Archivierung der Papierakten anführen. Je nach gewählter Auflösung der Scans sind nicht alle Details lesbar. Auch beim Scanning-Projekt der Stadt Biel wurde nicht die maximale Auflösung angestrebt. Gesucht wurde eine gute Schnittmenge aus Kosten, Speicherplatzbedarf und ausreichender Lesbarkeit für die grosse Mehrzahl der Pläne. Ebenso wird aus Gründen der Verhältnismässigkeit die leere Rückseite der Pläne in der Regel nicht gescannt. Dadurch können in Einzelfällen wichtige Informationen wie Aktenzeichen, Querverweise auf andere Unterlagen oder ergänzende Angaben zum Plan verloren gehen. Das spricht für eine Archivierung der Originale, um sie bei Zweifelsfällen heranziehen zu können. Im Alltag sind Scans ein praktisches Arbeitsinstrument. Bei einem Rechtsstreit lässt sich jedoch theoretisch anzweifeln, ob der Scan tatsächlich das letztgültige Dokument darstellt. Generell kann die Gültigkeit bezweifelt werden, da bei Scans in der Regel eine notarielle Beglaubigung fehlt.»

Vor diesem Hintergrund ist es uns unerklärlich, weshalb der Gemeinderat unter Ziff. 5 davon spricht, dass nach Abschluss der Digitalisierung sämtliche Baubewilligungsakten vollständig digital sein werden. Am Ende von Ziff. 6 rechnet der Gemeinderat zudem vor, dass die Projektkosten nach 31 Jahren amortisiert seien. Dass er dafür auch die Einnahmen aus Gebühren hinzuzieht, scheint uns nicht richtig. Die Gebühren werden nicht erhoben, um die Digitalisierung zu amortisieren, sondern weil Aufwand für die Bearbeitung eines Gesuchs entsteht. Dieser Aufwand entstand schliesslich auch bisher für die physischen Unterlagen, weshalb die gleichen Gebühren erhoben werden. Schliesslich hat uns überrascht, dass die Lagerräume zwar ungeeignet und die Kapazitäten nahezu erschöpft sind. Ein neues Stadtarchiv ist dennoch nicht in der Investitionsplanung enthalten. Zusammenfassend werden viele der unter Ziff. 1.1 genannten Herausforderungen nicht gelöst.

Die Erreichung der Ziele ist vor dem Hintergrund der genannten Vorbehalte zu relativieren. Wir hätten uns gewünscht, klare Aussagen zu den angesprochenen Punkten zu erhalten. Trotz der kritischen Töne sichert das vorliegende Projekt zwar nicht hundertprozentig, aber weitgehend eine digitale Kopie der Baubewilligungsakten. Diese Kopie bietet mehr Schutz vor dem nächsten Hochwasser als die aktuellen Räumlichkeiten. Unbestritten ist auch, dass die Arbeitsprozesse dank digitaler Kopie erleichtert werden. Insbesondere deshalb stimmt die Aufsichtskommission dem vorliegenden Geschäft trotz der genannten Kritikpunkte zu.

Paronitti Maurice, au nom du Groupe PRR: Notre groupe s'est penché avec attention sur ce projet, car si la tendance à la numérisation prend de l'ampleur dans tous les secteurs de l'Etat, permettant de quitter la civilisation du tout-papier, elle pose également plusieurs défis, notamment celui de la constante mise à jour des instruments de lecture et de stockage, ce qui induit des frais supplémentaires car, nous le savons tous, les technologies deviennent obsolètes de plus en plus rapidement. Et qui peut aujourd'hui encore visionner des cassettes VHS par exemple, et je ne parle même pas des CD qui les ont supplantées, alors que, paradoxe, un écrit du XVIIIe siècle se lit encore très bien. D'autre part, il convient de garantir un accès facile et efficace à ces documents tant aux collaborateurs municipaux qu'aux usagers, tout en économisant de la place, en réduisant les sources d'erreur et les pertes.

Nous sommes convaincus que les dossiers de permis de construire représentent une source importante tant pour les usagers que pour la compréhension de l'histoire des

étapes de l'urbanisation de cette ville. Nous avons toutefois certaines questions et nous remercions Madame la maire d'y avoir répondu de manière exhaustive. Et intéressante pour tous ici d'ailleurs, en effet, nous nous demandions si le stockage physique de ces dossiers pouvait être abandonné avec l'introduction de cette fameuse signature électronique qualifiée et cela à la faveur du seul stockage numérique. Or, il apparaît en effet que le stockage physique des dossiers de permis de construire pourra être abandonné dès que la signature électronique sera possible.

Ces documents répondront aux exigences légales. C'est-à-dire qu'ils doivent être aptes à représenter un document ayant force probante parce qu'ils contiennent des décisions, lesquelles sont attaquables et doivent être irréprochables jusqu'au Tribunal Fédéral s'il faut et l'objectif étant que ces objets, ces éléments, ne devront plus être archivés physiquement. En revanche, tous les dossiers déposés jusqu'à cette date devront être archivés physiquement de manière permanente et selon le Service juridique de l'OACOT que je cite: « Le problème est que l'archivage doit permettre d'obtenir un document original, c'est-à-dire avec une force probante. Un document PDF créé à partir d'un original papier n'a pas de force probante et ne peut donc pas être assimilé au document original. Le document original ne doit donc pas être détruit. Quand il sera possible de signer électroniquement les décisions, il sera possible d'archiver électroniquement la décision initiale, à condition que cet archivage électronique soit garanti à long terme.»

Dès lors, tant que le principe de cette signature électronique n'est pas introduit, tous les dossiers doivent être archivés sur papier. Ce ne sera plus le cas par la suite. Par ailleurs, il se trouve que la Ville ne dispose pas d'un local adéquat et conforme pour l'archivage des dossiers papier. Actuellement, de très nombreux dossiers, vous avez vu le chiffre dans les papiers que l'on a reçus, sont en train de s'endommager en raison des conditions particulières dans la cave du bâtiment de la Rue centrale 49 parce qu'ils sont régulièrement sollicités, utilisés. On a un risque en plus d'endommagement, de perte. A cet endroit, il y a 530 mètres de rayonnage d'archives sur une surface de 90 m² et vous comprendrez bien que la limite de la capacité de stockage est largement atteinte et dans l'attente d'une solution interne pour l'ensemble des archives de la Ville, on y a fait allusion tout à l'heure, on n'a toujours pas de bâtiments qui permettent de recueillir toutes les archives de l'activité municipale. Jusque-là, les dossiers seront, conformément aux exigences légales, stockés à l'externe. Et puis on nous parle de 40'000 francs qui sont demandés sur 9 ans, c'est un peu plus que 4'000 francs par an, cela correspond donc aux frais de location pour cet archivage.

Toutefois, selon des informations obtenues auprès du Canton, la question de l'institutionnalisation de la signature électronique prendra beaucoup de temps, car en effet, cet outil doit être défini. Il doit obtenir une valeur probante dans le cadre de la révision de la LPJA cantonale. La LPJA, c'est la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (RSB 155.21), qui fixe les règles du jeu dans le domaine spécifique des décisions administratives et donc des exécutifs. Ces travaux sont confiés à l'administration pour l'instant, ensuite ça passera au Parlement et puis Dieu sait combien d'aller-retours cela va faire et ça ne va pas aboutir avant 2032-2033. Aussi, le délai d'une dizaine d'années pour une solution d'archivage physique intermédiaire, externalisée, en attendant une solution propre et conforme à la loi, est raisonnable. Nous recommandons par conséquent l'octroi du crédit d'engagement requis.

Moeschler Marie, au nom du Groupe PSR: Je prends exceptionnellement la parole tant pour la fraction PSR-JS que pour la fraction SP-JUSO. Depuis 2021, les demandes de permis de construire sont déposées et traitées par voie électronique. Il est question

ici de numériser l'intégralité des dossiers de permis de construire antérieurs à 2021. Dans le rapport, il nous est dit qu'en moyenne, 325 demandes de consultation sont faites par an.

Cela demande un scan manuel des dossiers, cela prend du temps et des ressources en personnel importantes. A titre personnel, lorsqu'en tant qu'avocate, on vous demande de vous déplacer pour consulter les dossiers, c'est vrai que l'on salue grandement la version numérique. Pour les critiques à ce projet, nous aurions souhaité qu'une solution interne puisse être trouvée pour numériser ces documents plutôt que de donner ce mandat à des tiers. Nous pensons par exemple aux chômeuses et chômeurs en répercussion aux folies du président des Etats-Unis qui nous coûtent cher dans la région.

Un gain intermédiaire par un engagement déterminé par la Ville aurait été salué. Nous comprenons toutefois que seules des entreprises spécialisées sont en mesure de le faire pour ce type de documents. Qui sait, peut-être que ces dernières concluront quelques CDD pour ce nouveau mandat de la Ville. Autre critique, les mêmes questions subsistent comme à chaque fois que nous parlons de numérisation, à savoir, quelle entreprise générera les serveurs sur lesquels seront stockés ces nouvelles archives ? Autrement dit, à qui donnons-nous le pouvoir sur ces documents ? Combien cela coûtera par an à la Ville de stocker tout cela ? Pour les points positifs, nous avons été satisfaits de constater qu'au point 9 du rapport, le discours a changé, donc je parle des répercussions climatiques, puisque l'on nous dit dorénavant que l'on sait que les serveurs consomment beaucoup d'électricité. On arrête donc de faire l'autruche, c'est un premier pas.

Mais je me permets de vous renvoyer au téléjournal RTS, de dimanche soir, je crois, qui parlait des serveurs qui pullulent de plus en plus dans l'Etat de Virginie et qui créent d'autres problèmes à la population, comme par exemple un environnement qui devient de moins en moins habitable, de par le bruit et les nuisances que créent ces serveurs. Nous souhaiterions que nous menions des discussions et des réflexions à ces sujets-là également. Au final, en raison des arguments apportés par le Conseil municipal, en particulier l'accès simplifié des documents, ainsi que pour certains arguments soulignés par notre collègue Monsieur Paronitti, les fractions PSR et SP-JUSO acceptent ce crédit d'engagement.

Schlup Katharina, Fraktion GLP+: Heute lagert die Stadt Biel unter nicht idealen Bedingungen bereits über 27'000 Baubewilligungsakten, teilweise seit Ende des 19. Jahrhunderts. Der Platz ist knapp geworden, die Lagerung entspricht weder der zeitgemässen Arbeitsweise noch einer sorgfältigen Aufbewahrung.

Die Digitalisierung scheint ein klarer Fall zu sein und dennoch, CHF 800'000 sind viel Geld für ein Archivprojekt. Zudem sollen die Akten in Zukunft doppelt aufbewahrt werden, sowohl digital wie auch physisch. Erst wenn der Kanton Bern die digitale Unterschrift gelten lässt, kann auf die Aufbewahrung in Papierform verzichtet werden. Weshalb müssen die Akten auch nach der Digitalisierung noch aufbewahrt werden? Unser Austausch mit Gemeinderat und Fachleuten ergab, dass die Akten, aus juristischen Gründen, dauerhaft und im notariell beglaubigten Original aufbewahrt werden müssen. Zum Teil sind sie ausserdem von historischem Wert. Ihre Einsicht dient nicht zuletzt auch Studierenden.

Mit der Digitalisierung wird der Zugang nicht nur für die Verwaltung, sondern eben auch für die Öffentlichkeit vereinfacht. Entscheidend ist der Variantenvergleich. Die Komplettdigitalisierung ist eindeutig günstiger und übersichtlicher als eine schrittweise

Lösung. Finanziell amortisiert sich das Projekt zwar nur langsam, aber als Risikominimierung und als konsequenter Schritt in die Digitalisierung der Verwaltung halten wir es für vertretbar. Wir werden dem Geschäft deshalb zustimmen.

Corbaz Catherine, au nom du Groupe Les Vert·e·s: La fraction des Vert.e.s a décidé de soutenir ce crédit d'engagement. Effectivement, après une première lecture, on a l'impression que tout est clair et c'est en commençant à creuser un peu que l'on commence à se poser certaines questions et certains points ont suscité chez nous aussi quelques discussions. Je ne vais pas répéter ce qu'ont déjà dit mes collègues mais c'est vrai que l'archivage digital devient toujours plus complexe, se modernise de plus en plus et je me demande qu'en sera-t-il dans 9 ans quand les locaux devront être remis et que l'on aura trouvé des locaux à Bienne.

A quoi ressemblera la digitalisation ? Pourquoi lancer ce projet maintenant alors que la signature électronique n'est pas encore disponible et comme l'a souligné mon collègue Monsieur Paronitti, cela va prendre aussi beaucoup de temps. Le montant demandé est donc élevé alors que l'archivage papier reste obligatoire ainsi que cela a été signifié à la commission de surveillance. L'argument de la protection des archives ne me convainc pas non plus. Je ne crois pas à la permanence des dossiers et les choses en papier se conservent peut-être mieux que les choses digitalisées.

Quant aux risques de destruction liés au feu, aux inondations et aux insectes, ce sont des risques qui relèvent d'une certaine incertitude et quelle est leur probabilité ? Peut-être que nous aurions pu pondérer les chiffres à ce sujet. Dernier point évoqué aussi par ma collègue Marie Moeschler, la question de la digitalisation, elle a un coût, ce coût n'est toujours pas pris en compte. Nous vivons dans un système économique où les externalités environnementales liées à l'activité humaine ne sont toujours pas prises en compte.

Donc oui, on va gagner du temps avec l'archivage. Et, en même temps, il ne s'agit que d'un 0,1 poste EPT, soit à 1'750 francs par année. Je ressens là personnellement une certaine contradiction, je dois vous dire. On parle d'un travail complexe qui représenterait une demi-journée par mois. Les économies apparaissent donc peu élevées, les émoluments seront préservés seulement pour les demandes papier. Je me demande donc, à partir du moment où l'on digitalise, est-ce que tous les travaux de la Ville seront gratuits ? Voilà les questions que je me pose, que je partage avec vous et je vous remercie de votre attention.

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire : Il est vrai que lorsqu'on parle de digitalisation, on pense directement à la direction des finances. Toutefois, cette affaire est attribuée à la Mairie car il s'agit d'un dossier relatif aux demandes de permis de construire qui sont traités au département de l'urbanisme qui est lui-même rattaché à la Mairie. Il est toutefois évident que cette affaire a été traitée en collaboration avec le service informatique de la Ville.

Je me permets une petite remarque afin de rappeler que si les questions sont posées en amont de la séance, cela permet aussi de pouvoir donner réponse avant, ce qui simplifie le débat lors de la séance du Conseil de ville. Nous avons essayé de faire au mieux mais comme vous l'avez sûrement constaté, cette affaire relève de l'informatique, de l'archivage et des permis de construire. Il nous a fallu, pour beaucoup de questions, coordonner la réponse en tenant compte de ces trois niveaux. Une autre solution qui aurait pu être envisagée aurait que je sois invitée à la séance de

Commission de surveillance, de manière à pouvoir directement présenter l'affaire et répondre d'emblée à une série de questions.

L'intérêt que soulève cette affaire a été très marqué du côté de l'archivage. Cette affaire a pour objectif, très clairement, de faciliter le travail quotidien au niveau des permis de construire et aussi d'améliorer le service rendu à la population. Comme l'a dit Madame Moeschler, il y a plus de 300 demandes régulières de consultation de documents et le fait que ce soit numérisé, nous permettra de répondre de manière beaucoup plus rapide et plus efficace aux demandes de la population notamment mais aussi aux demandes de certains avocats.

Pour revenir à la question relative au maintien de l'archivage, comme cela a été évoqué par Monsieur Paronitti, la Ville a l'obligation légale d'archiver tout ce qui est d'avant 2021 et de le maintenir sous forme physique. Il est vrai, qu'au numéro 49 de la rue centrale, nous avons des archives dans un état qui n'est pas optimal. Il est envisagé depuis plusieurs années de déménager ces archives. Il me semble que Monsieur Sprenger a évoqué le fait qu'il n'y a aucun financement prévu concernant les archives municipales dans le plan d'investissement. Je peux vous annoncer qu'une affaire à ce sujet sera bientôt présente sur vos tables. Il y a donc bien des réflexions en cours à ce sujet afin de trouver une solution qui entre dans la capacité financière de la Ville et qui permettra à l'archiviste municipal de pouvoir travailler dans de meilleures conditions.

Une question concernant les coûts a été aussi posée. Oui, il y a un coût écologique, c'est clair, au niveau environnemental et ça, c'est la question de la numérisation, de la digitalisation et de l'utilisation aussi de plus en plus, on le sait, de l'intelligence artificielle. Étant donné le volume de documents qui sont traités et l'exigence aussi de devoir être toujours de plus en plus rapide et de plus en plus « propre », la numérisation est la solution qui est la plus simple et la plus rationnelle. Le coût environnemental est un coût devenu actuel dans notre société. Une réflexion en amont, beaucoup plus transversale qu'il lui conviendrait de mener. Quant aux coûts matériels de cette solution, il s'agit de 40'000 fr., inclus dans les 800'000 fr. de crédit que nous demandons pour ce projet. Ce n'est vraiment pas grand-chose et pour ce faire, nous faisons appel à un expert en la matière qui a numérisé différents documents au niveau du Canton et de la Confédération. Nous avons aussi envisagé la possibilité d'employer des personnes qui ne seraient pas des professionnels en la matière et d'avoir une solution interne. Toutefois cette variante a été écartée car il ne s'agit pas que de scanner des documents mais aussi d'en comprendre la logique et l'importance. C'est pour cette raison que l'on a décidé de confier ce travail à une personne expérimentée en la matière. De plus, au sein de la Ville nous n'avons pas l'équipement nécessaire pour faire ce travail de digitalisation. Je pense avoir répondu à toutes les questions. Je vous remercie encore pour la bonne acceptation de ce projet et je vous remercie de suivre le Conseil municipal sur cette affaire.

Vote

Vu le rapport du Conseil municipal du 17 décembre 2025, vu l'art. 44, al. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 3 mars 2024 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête à l'unanimité :

1. En vue de numériser et de conserver l'intégralité des dossiers de permis de construire, il approuve, pour les années 2026 et 2027, le crédit d'engagement via le

compte de résultats no 313200000.17000 pour un montant de 800'000 fr., TVA incluse (2026 : 550'000 fr., 2027 : 250'000 fr.).

2. Tout dépassement de crédit dû au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

8. 20250363 Partie sud du quartier de Mâche : zone 30 km/h / crédit d'engagement

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville : Une demande de renvoi a été déposée par le Groupe PVL+. Je vous propose de procéder de la manière suivante. Nous allons débattre sur la demande de renvoi et puis la voter. Dans le cas où la demande de renvoi est acceptée, nous passerons au point suivant de l'ordre du jour et dans le cas contraire, je donnerai la parole au représentant de la Commission de surveillance afin d'entamer le débat.

Briechle Dennis, Fraktion GLP+: Die Verkehrssituation im Geyisried gibt bekanntlich seit Jahren zu reden und wird es auch weiterhin tun. Die parlamentarischen Interventionen hierzu sind zahlreich. Der Gemeinderat hat in seinem Bericht einige genannt, andere waren ihm möglicherweise zu peinlich, wie beispielsweise das mittlerweile ein Vierteljahrhundert alte Postulat von Monique Esseiva, das vom Stadtrat immer wieder verlängert wurde (20020095 «Geyisried Nord-Süd / Zone "30 km/h"»). Was vor einem Vierteljahrhundert vielleicht progressive Verkehrspolitik war, wirkt heute veraltet. Der Gemeinderat verzichtet auf eine weitere verkehrliche Beruhigung. Er schlägt für sämtliche noch so kleinen und engen Strässchen Tempo-30 vor, also den Vortritt für Fahrzeuge.

Mit dem Rückweisungsantrag beantragen wir, dass Begegnungszonen eingeführt werden. Die Forderung nach Begegnungszonen in Wohnquartieren hat der Stadtrat bereits mehrmals gestellt. In diesem Fall ist auch die Kommunikation des Quartierleistes spannend. Seine Wünsche wurden vom Gemeinderat nicht gehört. Der Leist wünscht sich beispielsweise, einige der kleinen Strassen im Quartier als Begegnungszonen auszugestalten. Hier verstehen wir den Gemeinderat nicht. Es kann doch nicht sein, dass in solchen verkehrspolitischen Fragen, die in Einklang mit der Strategie der Stadt stehen, explizit gegen die Wünsche aus dem Quartier gearbeitet wird. Natürlich ist es nicht sinnvoll, einen riesigen Flickenteppich im Quartier zu schaffen. Was spricht jedoch dagegen, alle Sackgassen östlich des Löhrenwegs zu Begegnungszonen zu machen?

Es gibt einen grundsätzlichen und wichtigen Unterschied zwischen Tempo-30-Zonen und Begegnungszonen bzw. Tempo-20-Zonen. Mit Tempo 30 hat der Verkehr generell Vortritt und Fussgänger müssen Rücksicht nehmen. Das Verkehrsregime ist zwar verlangsamt, aber es gilt weiterhin das Primat des Strassenverkehrs. In Begegnungszonen ist es umgekehrt. Dort haben die Fussgänger Vortritt und der Verkehr muss Rücksicht nehmen. In Begegnungszonen steht der Mensch im Zentrum. Kleine Quartiersträsschen mit blosser Erschliessungsfunktion oder Sackgassen ohne verkehrliche

Funktion sollen Lebensraum für die Anwohnenden sein und von diesen auch genutzt und vereinnahmt werden können. Es geht um die grundsätzliche Frage der Nutzung des öffentlichen Raumes. Über einige Jahrzehnte haben wir uns nun daran gewöhnt, dass der Strassenraum vom Auto beherrscht wird und alle anderen sich zurücknehmen müssen. Wir wollen in den Quartieren an Orten, die keine verkehrliche Bedeutung haben einen Paradigmenwechsel forcieren. Dieser Raum soll wieder den Menschen gehören. Die Zufahrt mit dem Auto ist in Ordnung, aber dies soll mit Rücksicht auf die Menschen vor Ort passieren. **Deshalb beantragen wir hiermit die Rückweisung des vorliegenden Geschäftes.** Für einmal stehen wir nicht unter Zeitdruck und wir bitten den Gemeinderat, in Zusammenarbeit mit dem Quartierleist, geeignete Strassen zu identifizieren und als Begegnungszonen auszugestalten.

Clauss Susanne, Fraktion SP/JUSO: Offenbar wurde die Frage einer Begegnungszone im Rahmen der Projektentwicklung ausdrücklich geprüft. Sie wurde nicht übergangen, sondern sorgfältig abgewogen. Auch wir von der Fraktion SP/JUSO können Begegnungszonen viel abgewinnen. Tatsächlich könnten einige engen Strassen ohne Trottoir, etwa Safnernweg, Teile des Scheurenwegs, Meienriedweg, Meinisbergweg, grundsätzlich als Begegnungszone funktionieren. Beim Löhrenweg und Beaulieuweg sprechen hingegen Breite, Gefälle und das einseitige Trottoir klar für Tempo 30. Eine Mischung aus Begegnungszone und Tempo 30 im selben Quartier würde zu einem unübersichtlichen Flickenteppich führen. Genau das wollte der Gemeinderat vermeiden. Verkehrssicherheit, auch für Fussgänger, braucht Klarheit. Aus diesen Gründen wurde entschieden, vorläufig im gesamten südlichen Quartier einheitlich Tempo 30 einzuführen. Dieses Vorgehen ist klar und nachvollziehbar.

Eine Rückweisung würde das Projekt substanziell verändern, neue Planungs- und Bewilligungsverfahren auslösen und den Zeitplan gefährden. Damit riskieren wir nicht nur jahrelange Verzögerungen, sondern auch den Verlust von rund CHF 480'000 an Bundesbeiträgen aus dem Agglomerationsprogramm.

Die Bevölkerung im Quartier wartet seit über 20 Jahren auf eine Verkehrsberuhigung. Das vorliegende Projekt ist fachlich abgestützt und finanziell solide. Wenn wir künftig punktuell Begegnungszonen prüfen wollen, können wir das jederzeit tun. Das vorliegende Projekt jetzt zurückzuweisen, obwohl es durchdacht und abgewogen ist, wäre aus unserer Sicht nicht verantwortungsvoll. Zudem ergäbe sich daraus eine unheilige Allianz mit den üblichen obligaten Bauprojektkritikerinnen, der Parkplatzbewahrungsfraktion und den Geschwindigkeitsenthusiasten. Die Fraktion SP/JUSO lehnt daher den Rückweisungsantrag klar ab. Zum Projekt selber äussern wir uns später.

Weber Philippe, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Cette demande de renvoi a aussi été étudiée par nos soins et dans le détail. Pour être totalement transparent, je dois vous dire qu'une partie de notre groupe aurait souhaité aller plus loin. Notamment en introduisant des zones 20 km/h de rencontre pour certaines rues, par exemple celles qui sont sans trottoir, comme la guilde du quartier l'a soulevé dans une récente prise de position. Cette demande nous apparaît comme légitime et elle émane de citoyens concernés directement par le sujet. Mais ceci a aussi été étudié par la direction des travaux publics et pour différentes raisons, elle a renoncé à y établir des zones 20 de rencontre pour l'instant.

Nous pensons qu'un refus ou un renvoi aujourd'hui ne nous rapproche pas de l'établissement de zones 20 de rencontre dans ce quartier à court ou moyen terme. Au contraire, ils nous en éloignent. En revanche, une zone 30 bien implantée, bien signa-

lisée, bien comprise par les usagers, c'est une base solide à partir de laquelle l'établissement de zones 20 de rencontre reste possible par la suite. Le projet ne ferme aucune porte dans sa forme actuelle. Au contraire, il consolide une première étape qui est nécessaire et il crée la base pour adopter des mesures ciblées qui répondront aux intérêts des citoyens et des habitants et habitantes du quartier à l'avenir.

Nous ne soutiendrons donc pas la demande de renvoi.

Heiniger Peter, PdA: Ich kann dem Rückweisungsantrag der Fraktion GLP+ folgen. Eine Mischform von Tempo-30- und Begegnungszone im Quartier muss nicht zwingend heikle Situationen hervorrufen. Die Bevorzugung des Langsamverkehrs kann auch Initialzündung in die richtige Richtung sein. Ich habe mich bekanntlich schon ein paar Mal zur Verlangsamung des Verkehrs eingebracht. Von daher habe ich Sympathien für den Rückweisungsantrag, auch wenn er zu Kosten führt.

Müller Lukas, EDU: Mir ist aufgefallen, dass jedes Mal, wenn ein grosser Investor baut, wie beispielsweise das Altersheim an der Schwanengasse, die 50er-Zone für den Investor gratis zu einer 30er-Zone wird. Jeder Investor liebt Tempo-30-Zonen, weil das den Wert seiner Immobilie steigert. Ich kenne eigentlich auch niemanden, der privat gegen eine Tempo-30-Zone vor seinem Haus ist. Hat sich der Gemeinderat überlegt, die Grossinvestoren für die Wertsteigerung ihres Eigentums zur Kasse zu bitten?

Ausserdem habe ich eine Frage zu den aktuellen Verkehrsberuhigungsmassnahmen, beispielsweise beim Bahnhof. Der daraus entstehende Mehrverkehr trifft oft genau die Quartiere, die bereits am meisten Verkehr haben. Aufgrund der Sperrung am Bahnhof kommt der ganze Verkehr jetzt über Mett ins Zentrum und blockiert Eltern, die ihr Kind in die Schule fahren wollen. Ich finde die Auswahl der Tempo-30-Zonen nicht transparent und möchte Auskunft darüber erhalten, wie darüber entschieden wird.

Eggli Roland, GLP: Wir sprechen jetzt über den Rückweisungsantrag und in diesem Zusammenhang hinterlässt der vorliegende Bericht bei mir ein ungutes Gefühl. Im Bericht wird die Partizipation des Quartiersleists zu wenig hervorgehoben. Die Pressemitteilung des Quartiersleists erwähnt, dass er die geplante Umsetzung begrüsst. Dabei betont er, dass bei der Planung keine Zusammenarbeit mit der Stadtverwaltung stattfand. Dem Quartiersleist wurde im Herbst 2025 das fertige Projekt präsentiert und er durfte dazu eine Stellungnahme abgeben. Seine Einwände und Vorschläge wurden nicht berücksichtigt. Der Quartiersleist äusserte den Wunsch, für die kleinen Strassen ohne Trottoir Tempo-20-Zonen einzuführen. Diese Lösung würde den Ausbau mit Trottoirs in diesem Gebiet überflüssig machen. Gleichzeitig wäre es eine kostengünstige und pragmatische Möglichkeit, den Verkehr sicherer zu gestalten. Die Einführung dieser Tempo-20-Zonen wäre eine Win-Win-Situation.

Ich empfehle, der Rückweisung zuzustimmen. Mit diesen Anpassungen würden wir nicht nur Kosten sparen, sondern auch eine Lösung bieten, die den Bedürfnissen der Anwohner gerecht wird.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Ich habe sehr grosse Sympathien für das Anliegen der Begegnungszonen. Der Gemeinderat stellt sich auch grundsätzlich hinter die Überlegungen, welche der Sprecher der Fraktion GLP+ dargelegt hat. Wie es die Sprecherin der Fraktion SP/JUSO erklärte, haben wir das Anliegen durchaus geprüft, sind aber zum Schluss gekommen, dass die Umsetzung aus technischen und finanziellen Gründen nicht sinnvoll ist.

Es wurde gesagt, dass Begegnungszonen auf gewissen Strassen des Quartiers möglich wären. Der Löhrenweg und der Beaulieuweg haben jeweils ein einseitiges Trottoir. Deshalb würde der Kanton dort wahrscheinlich keine Begegnungszonen bewilligen. Zuerst müsste das Trottoir entfernt und die Strasse neu gemacht werden, was zu Mehrkosten führen würde. Nach einer groben Schätzung ginge es dabei um knapp eine halbe Million Franken an Mehrkosten. Ausserdem spricht der Aspekt der Schulwegsicherheit gegen Begegnungszonen, da dort keine Querungen vorgesehen sind. Ausserdem wollten wir keinen «Schilderwald», der zu Verwirrung bei der Verkehrsführung führen würde. Sinnvoll sind Begegnungszonen, aus unserer Sicht, ohne grossen Zusatzaufwand, in anderen Strassen.

Den Einbezug des Quartierleists möchte ich noch klären. Bei einem solchen Projekt gehen wir jeweils auf die Leiste zu und bitten um offizielle Stellungnahme. Diese wird auf eine mögliche Umsetzung hin geprüft. Ich möchte an dieser Stelle betonen, dass in der offiziellen Stellungnahme des Vorstands des Quartierleists die Begegnungszone *kein* Thema war. In der nachträglichen Bereinigungssitzung, als wir unsere Ansicht zur Stellungnahme abgegeben haben, ist das Thema Begegnungszone ebenfalls nicht zur Sprache gekommen. Das Anliegen wurde erst später, von einem Mitglied aus dem Vorstand, als Privatperson geäussert. Warum das in der Medienmitteilung nun anders kommuniziert wird, entzieht sich meiner Kenntnis. Das vorliegende Projekt widerspricht der offiziellen Stellungnahme des Quartierleists also nicht und wir sind überzeugt, dass die Tempo-30-Zone der richtige Weg ist. Danke, dass Sie den Rückweisungsantrag ablehnen.

Herr Müller, Sie hatten noch Fragen gestellt. Wir wären froh, wenn Sie diese Art von Fragen in Zukunft vor der Stadtratssitzung stellen. Bei grossen Bauprojekten wird öffentlicher Raum beansprucht und wir nutzen dabei mögliche Synergien. Für Projekte, die bereits im Agglomerationsprogramm enthalten sind, nutzen wir sozusagen jeweils den Moment und wenn die Privaten ihre Überbauung ausgeführt haben, ziehen wir mit unseren geplanten Projekten für den öffentlichen Raum nach. Ausserdem wird in solchen Fällen tatsächlich eine Abgabe geleistet. Ein Teil der Arthur-Villard-Promenade wurde zum Beispiel aus dieser Abgabe finanziert. Das ist alles reglementarisch vorgeschrieben und wird auch entsprechend umgesetzt. Dabei geht es aber nicht um riesige Beträge.

Briechele Dennis, Fraktion GLP+: Ich gebe zu, ich bin jetzt etwas verwirrt. Sowohl von Fraktionssprechenden als auch von der zuständigen Gemeinderätin wurde gesagt, dass Begegnungszonen toll wären und dass vielleicht später geprüft werden könnte, doch noch einige einzuführen. Also bitte, das ist doch nicht ehrlich. Entweder wollen wir das oder nicht. Jetzt aber auf diese Möglichkeit zu verzichten, lehnen wir ab. Bei einer Verschiebung auf vielleicht später, nehmen wir ja nochmals Geld in die Hand. Ergreifen wir lieber die Gelegenheit, das Geschäft jetzt zurückzuweisen, damit wir nach der Überarbeitung ein Projekt aus einem Guss haben.

Vote

- sur la demande de renvoi du Groupe PVL+

La proposition est rejetée.

- **Discussion en détail**

Lehmann Caroline, Aufsichtskommission: Der Verkehr im Quartier Mett ist ein Thema, das die Bieler Politik seit langem beschäftigt. Insbesondere besteht der Wunsch nach einer Beruhigung des Verkehrs im Quartier. Mehrere Vorstösse dazu sind hängig. Aufgrund der aktuellen Tempo-50-Regelung in Kombination mit der Kita, der Tages- und Primarschule und damit den vielen Kindern, die unterwegs sind, entstehen immer wieder heikle Situationen. Der Gemeinderat sagt, dass er seit fast 20 Jahren mit der Planung einer Tempo-30-Zone beschäftigt ist. Der Grund, warum uns bis heute noch kein Entwurf dazu vorgelegt wurde, sind Ressourcenengpässe bei der Stadtverwaltung aber auch juristische Verfahren. Da im Nordteil des Quartiers aktuell Bauprojekte mit einer Verkehrsberuhigung geplant sind, können wir heute leider noch nicht über ein Geschäft debattieren, das den gesamten Perimeter betrifft. Stattdessen hat sich die Stadtverwaltung entschieden, das Projekt aufzuteilen, um zumindest im Süden zwischen Geyisriedweg und Orpundstrasse Massnahmen zu ergreifen. In diesem südlichen Teil soll eine flächendeckende Tempo-30-Zone und ein Fahrverbot mit Zubringerdienst eingerichtet werden. Zusätzlich wird der Strassenraum teilweise umgestaltet.

Die Ziele der Massnahmen sind klar. Der Wohncharakter des Quartiers wird gestärkt und der Durchgangsverkehr reduziert. Die Aufenthaltsqualität wird gesteigert und Lärm- und Schadstoffbelastungen reduziert. Zusätzlich werden mit dem Projekt neue Velo- und Motoabstellplätze geschaffen und Vorgaben des Reglements für Klimaschutz und Klimaanpassungen (SGR 8.2-5) erfüllt. Für die Realisierung des Projekts beantragt der Gemeinderat einen Verpflichtungskredit von CHF 800'000. Voraussichtlich 60% davon werden über Beiträge des Agglomerationsprogramms des Bundes finanziert, sofern der Baustart vor 2029 erfolgt. Ein bisschen mehr als CHF 200'000 können mit Mitteln aus den Spezialfinanzierungen Klimaschutz und Klimaanpassungen und sicherer Langsamverkehr gedeckt werden. Damit bleiben ungefähr CHF 120'000, die zulasten des allgemeinen Haushalts gehen würden.

Die Aufsichtskommission ist froh, dass nach so vielen Jahren endlich Massnahmen ergriffen werden, und begrüsst die Verkehrsberuhigung des Quartiers sehr. Wir hätten uns zwar gewünscht, heute auch über den Nordteil des Quartiers zu diskutieren, verstehen aber die Beweggründe, zwei Projekte zu machen. Ausserdem ist die Aufsichtskommission der Ansicht, dass die Kosten für den relativ grossen Perimeter überschaubar sind. Die Kommission begrüsst es ausserdem, dass der Entwurf dem Stadtrat ausnahmsweise rechtzeitig vorgelegt wird und Änderungsanträge und Rückweisungen möglich sind. Die Frist für die Beiträge des Agglomerationsprogramms läuft erst in drei Jahren aus und nicht schon in ein paar Wochen. Insgesamt überzeugt das vorliegende Projekt die Aufsichtskommission, weswegen wir es zur Annahme empfehlen.

Manzoni Bryan, au nom du Groupe PRR: Le groupe PRR tient à rappeler que la sécurité routière est une priorité dans un quartier dense, à la topographie complexe et aux voies parfois étroites. Il est légitime d'examiner si les aménagements actuels répondent pleinement aux exigences de protection des habitants, surtout quand c'est eux qui le demandent. Nous soutenons donc le principe de la zone 30 qui vise à apaiser le trafic et à améliorer la sécurité des riverains quand cela est vraiment nécessaire. Cependant, le projet présenté ne se limite pas à une adaptation de la vitesse.

Il prévoit un remodelage conséquent des voies et entraîne la suppression importante de places de stationnement, de places de parking dans un quartier essentiellement résidentiel. Certains ont parlé aussi ici de quartier dortoir où de nombreux ménages

dépendent de leurs véhicules au quotidien, notamment pour leur travail. Pour le groupe PRR, c'est un point central, la sécurité est indispensable mais elle doit s'inscrire dans une vision globale et dans l'équilibre du quartier. La question du stationnement touche directement à l'organisation de la vie quotidienne des habitants, à l'attractivité résidentielle et à la cohérence du réaménagement urbain. Nous soutenons donc le projet mais avec le point de vigilance claire sur ces aspects, il s'agit d'améliorer la sécurité sans affaiblir inutilement la vie des habitants.

Clauss Susanne, Fraktion SP/JUSO: Herr Briechle, ich verstehe Ihre Aussage, unsere Haltung sei unehrlich, nicht. Nein, es ist absolut ehrlich. Wir ziehen das Projekt jetzt zugunsten dieses Quartiers durch, damit es nach 20 Jahren endlich ruhiger wird. 20er-Zonen können immer noch nachgerüstet werden. Ich gehe davon aus, dass später einmal irgendwelche Leitungen aufgerissen und ersetzt werden müssen und dann ergibt sich eine Möglichkeit. Das hat doch nichts mit Ehrlichkeit und Transparenz zu tun. Komische Ansicht.

Wir bedanken uns für den Bericht, der unseres Erachtens vollständig und ausführlich ist. Das Projekt ist für das Quartier Mett von grosser Bedeutung und der erste Schritt in die richtige Richtung. Die Einführung einer Tempo-30-Zone im südlichen Teil zwischen Geyisriedweg und Orpundstrasse ist keine Spontanidee, sondern das Resultat von seit über 20 Jahren geäusserten Anliegen der Bevölkerung. Mehrere politische Vorstösse mit einer klaren Zielsetzung zu mehr Sicherheit und Lebensqualität sowie zu einem Quartier, das seinem Wohncharakter gerecht wird, wurden eingereicht. Wir sprechen von einem ausgeprägten Wohngebiet mit Kita, Primarschule und Tageschule. Viele Strassen sind eng und werden benutzt, um den Orpundplatz zu umfahren. Hauszugänge münden direkt auf die Fahrbahn. Tempo 50 ist unter diesen Bedingungen schlicht nicht angemessen. Mit der Einführung von Tempo 30 schaffen wir ein deutlich höheres Sicherheitsniveau, insbesondere für Kinder auf dem Schulweg.

Konkret umfasst das Projekt die Einführung einer signalisierten Tempo-30-Zone, ein Fahrverbot für Autos und Motorräder, Zubringerdienst, sechs neue Trottoirüberfahrten zur Temporeduktion und Verbesserung der Fussgängersicherheit. Die Umgestaltung des Löhrenwegs umfasst 16 neue Bäume, 12 neue Parkfelder mit sickerfähigem Rasen und neue Velo- und Motoabstellplätze an fünf Standorten. Ich hoffe, ich habe alles aufgezählt. Mit dem vorliegenden Projekt verbinden wir Verkehrssicherheit mit Klimaanpassung und Aufenthaltsqualität. Insgesamt entstehen über 1'100 m² neue Grünflächen und über 3'000 m² klimawirksame Mobilitätsflächen. Regenwasser kann vor Ort versickern, was langfristig die Infrastruktur entlastet. Netto werden 20 Parkfelder aufgehoben, was einer Reduktion innerhalb des Projektperimeters von 12% entspricht. Das wird spürbar sein. Gleichzeitig ist diese Anpassung notwendig, um bessere Sichtverhältnisse zu schaffen, die Sicherheit zu erhöhen und eine qualitative Umgestaltung zu ermöglichen. Ein weiterer Punkt betrifft mögliche Verkehrsverlagerungen, Umfahrungen sind nicht mehr möglich.

Die Finanzierung beläuft sich auf CHF 800'000. Die Fraktion SP/JUSO findet das angemessen. Davon werden voraussichtlich 60%, also CHF 480'000 über das Agglomerationsprogramm finanziert, sofern der Baustart vor 2028 erfolgt. Weitere CHF 200'000 stammen aus Spezialfinanzierungen für Klimaschutz und sicheren Langsamverkehr. Wir finden, dass der Anteil aus dem allgemeinen Haushalt mit CHF 119'000 gering ausfällt. Das Projekt stärkt die Sicherheit unserer Kinder massiv, reduziert den Durchgangsverkehr, erhöht somit die Aufenthaltsqualität und setzt konkrete Klimamassnahmen um, dies bei einer soliden Finanzierung und breiter Unterstützung. Die Fraktion SP/JUSO empfiehlt deshalb, dem Verpflichtungskredit zuzustimmen.

Weber Philippe, au nom du Groupe Les Vert·e·s: Notre groupe soutient ce projet et vous invite à approuver ce crédit de 800'000 francs pour réaliser les mesures qui sont prévues.

Malgré les tensions réelles que ce dossier soulève, on y voit quand même un certain nombre d'avantages. Notre groupe s'accorde pour dire que ce projet, c'est d'abord une réponse concrète à des besoins concrets, avec la réduction de vitesse à 30 km/h et les mesures de construction et de signalisation sur la chaussée, ce projet permet de créer un environnement sûr pour la mobilité des habitants et habitantes du quartier, en particulier les enfants. Le projet permet de réaménager les rues pour garantir aussi un tissu urbain qui est adapté aux changements climatiques, notamment avec la plantation de 16 arbres ou la désimperméabilisation de surfaces qui sont actuellement goudronnées. Ce projet permet aussi d'apaiser globalement la circulation du trafic dans un quartier qui est résidentiel. Renforcer globalement la qualité de vie, c'est aussi un avantage de ce projet, par exemple avec la réduction du bruit lié à la réduction de vitesse et la mise en place d'espaces verts de qualité. Et ça, ce sont exactement les priorités que notre parti et que notre groupe défend.

Ce projet est totalement cohérent avec les réglementations et les bases de planification en vigueur. Je cite par exemple le règlement sur le climat, la stratégie de mobilité globale de la ville, le plan sectoriel vélo et le concept de mobilité piétonne qui est encore en cours d'élaboration. Nous saluons donc la cohérence de ce projet et en plus, il n'impose pas une dépense publique qui serait inconsidérée pour réaliser quelque chose de luxueux. Au contraire, le pragmatisme semble dominer. Donc, pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, notre groupe se prononce pour ce crédit avec la conviction que l'on avance dans la bonne direction, avec un bon compromis ici, peut-être pas aussi vite qu'on le voudrait, le fameux point de tension avec les zones 20 km/h, mais de façon solide et irréversible.

De Lorenzo Bryan, au nom du Groupe UDC: Nous comprenons pleinement le souhait légitime des habitantes et habitants de bénéficier de davantage de tranquillité et d'un cadre de vie sûr, en particulier pour les enfants se rendant à l'école. La sécurité routière doit naturellement rester une priorité pour toutes et tous. Toutefois, nous estimons que la solution proposée soulève plusieurs questions importantes auxquelles il convient d'apporter des réponses claires avant d'engager des moyens publics conséquents. Le coût du projet, soit 800'000 francs, est considérable. Même en tenant compte des subventions attendues et des financements spéciaux, une part non négligeable restera à la charge des finances communales.

Dans un contexte où de nombreux besoins existent déjà en matière d'infrastructures et de prestations publiques, nous estimons qu'il est légitime de se demander si cet investissement représente réellement la meilleure utilisation des ressources publiques. Ensuite, nous doutons que les mesures proposées permettent d'atteindre l'objectif annoncé de réduction du trafic de transit. L'expérience dans d'autres quartiers montre que les restrictions de circulation déplacent souvent le trafic plutôt qu'elles ne le réduisent réellement. Le risque est donc de créer de nouveaux points de congestion sur les axes voisins avec des reports de circulation qui pourraient aggraver la circulation globale plutôt que l'améliorer.

Le projet prévoit également la suppression nette de places de stationnement en zone bleue. Cette réduction pénalise une fois de plus les automobilistes et les familles qui dépendent encore de leurs véhicules au quotidien. En diminuant l'offre de stationnement, on risque de générer une circulation supplémentaire liée à la recherche de places

libres, ce qui va à l'encontre de l'objectif affiché de fluidification du trafic et de réduction des nuances. Nous considérons qu'une politique de mobilité équilibrée doit tenir compte de l'ensemble des usagers, y compris des automobilistes qui contribuent eux aussi à la vie économique et sociale du quartier. Nous appelons donc à des solutions pragmatiques, proportionnées et réellement efficaces qui améliorent la sécurité sans créer de nouvelles contraintes excessives ni charges financières importantes pour la collectivité. En conclusion, si nous partageons le souci de préserver la qualité de vie dans les quartiers résidentiels, nous estimons que le projet présenté dans sa forme actuelle ne répond pas de manière satisfaisante aux enjeux de circulation et entraîne des coûts ainsi que des conséquences négatives disproportionnées. Le groupe UDC appelle par conséquent une approche plus mesurée, mieux ciblée et tenant davantage compte des réalités du terrain, raison pour laquelle nous vous proposons de ne pas approuver ce projet. Je vous remercie.

Stolz Joseline, au nom du Groupe PSR: La Ville de Bienne entend introduire entre le chemin du Geyisried et la route d'Orpond une zone limitée à 30 km/h et une interdiction de circulation au chemin du Mauchamp, sauf l'accès aux riverains naturellement. Ces mesures devraient renforcer la sécurité pour l'ensemble des usagers du quartier et réduire drastiquement la circulation. La qualité de vie serait ainsi améliorée pour cette partie du quartier.

En outre, le Conseil municipal nous propose d'approuver un crédit d'engagement de 800'000 francs en sachant que l'on peut compter sur une contribution de 60% provenant du projet d'agglomération et un financement spécial protection du climat et adaptation aux changements climatiques. C'est donc pour nous. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, c'est un projet qui ne devrait pas coûter bien cher. On nous informe aussi qu'en cas de non-réalisation ou de réalisation ultérieure, ces subventions seraient perdues. Ce projet correspond à la demande du quartier depuis bien longtemps et relayée par la guilde du Geyisried et on peut être tenté de l'accepter les yeux fermés et sans discussion.

Je m'exprime ici non seulement en tant que parlementaire et porte-parole du groupe PSR-JS, mais aussi en tant qu'habitant de ce quartier, qui est fort sympathique d'ailleurs. Mais voilà, le bât blesse aussi à plusieurs endroits, notamment la question du chemin du Geyisried qui va rester à 50 km/h avec sa valse incessante de camions, alors que plusieurs interventions et la guilde ont demandé un passage à 30 km/h pour cette rue. Ce moyen de transport est une réelle nuisance. Pourtant, bon nombre d'interventions ont déjà été déposées. Je pense que c'est la rue qui a le triste record du nombre d'interventions déposées à ce sujet. Heureusement, la Ville s'en préoccupe sérieusement, puisqu'elle a fait recours à la circulation de ces camions par le Geyisried jusqu'à la carrière de Safnern. Et tant que ce recours est en cours de jugement, on suppose que l'on ne peut pas entreprendre des travaux.

La réglementation à 30 km/h implique aussi la suppression générale des passages pour piétons, alors que dans cette petite partie de quartier, il y a une école primaire et plusieurs écoles enfantines et la crèche de Mâche au chemin de Safnern, ce qui implique de nombreux allers-retours, des trajets d'enfants et de familles avec des poussettes dans ce quartier. Une bonne signalisation est vraiment indispensable pour assurer la sécurité des enfants en leur apprenant à traverser à des endroits sécurisés et pas n'importe où. Selon la législation, des exceptions sont possibles, notamment aux abords des écoles. Cela permettrait, en plus de la sécurité, une plus grande autonomisation des enfants et diminuerait peut-être les parents taxis.

Les trottoirs continus, notamment le long du chemin du Geyisried, sont une fausse bonne idée car ils incitent les piétons et surtout les enfants à relâcher leur attention dans les rues que traverse ce trottoir. A l'avenir et dans un second temps, si ces zones de rencontre pouvaient être réalisées, celles-ci ne devraient pas se situer en bordure de route comme celle située au bord de la route du Geyisried, qui n'est vraiment pas l'endroit idéal. La situer tout proche de l'école serait une possibilité ou pour cette part de quartier qui se situe en bordure de commune avec des rues qui se terminent par des impasses.

Il y a déjà des places de jeu, comme celle tout au bout du chemin de Scheuren, c'est là où se regroupent déjà maintenant les familles et leurs enfants de tous âges. Ils profitent ainsi de s'aérer, de s'amuser. Agrandir cette aire de jeux devrait être possible pour réaliser un espace de rencontre apaisé. Mais je ne suis pas professionnelle en la matière et je laisse ceux-ci chercher des bonnes solutions.

Lors de la mise en place des 30 km/h, le gros problème se situera certainement dans le quartier nord du Geyisried. Tous les élèves et les piétons devront continuer à traverser le chemin du Geyisried qui sera toujours et encore à 50 km/h avec les camions qui transitent. Les tensions risquent de s'accroître si cette partie du quartier ne passe pas rapidement sous le même régime. Alors, quand le projet d'aménagement du Geyisried nord est-il prévu ?

La guilde de quartier a été consultée. Elle a été satisfaite de la qualité de la rencontre mais déplore que toutes les remarques et propositions n'ont pas pu ou n'ont pas encore été prises en compte. Une poursuite de dialogue avec la guilde est donc indispensable pour la concrétisation du projet au sud et son extension au nord du Geyisried. Comment la direction de la TEE prévoit-elle d'informer la population de Mâche des intentions de la Ville et dans quel délai ? Le groupe PSR-JS émet quelques craintes que la population de Mâche ne comprenne pas les décisions de la direction TEE si elle n'est pas clairement informée en amont des travaux et sur l'échéancier. En conclusion, malgré ces points d'attente évoqués, le groupe PSR-JS est d'avis qu'il faut aller de l'avant. Le passage à 30 km/h et le chemin bordier autorisé du Mauchamp sont une première étape réjouissante pour l'amélioration du bien-vivre dans ce joli quartier sud du Geyisried. Il faut donc dire oui à ce crédit d'engagement, c'est un grand premier pas.

Briechle Dennis, Fraktion GLP+: Auch mit Tempo 30 wird die Fraktion GLP+ diesem Projekt selbstverständlich gerne zustimmen. Es ist, wie mehrmals erwähnt, überfällig und das Quartier hat es verdient. Das Projekt ist mit CHF 800'000 bezogen auf die Grösse und im Vergleich mit früheren Tempo-30-Projekten moderat ausgestaltet. Wir sehen durchaus den Willen der Stadtverwaltung, sich auf das Nötige zu beschränken und nicht sämtliche Strassen neu zu gestalten.

Es gibt dennoch einen Elefanten im Raum. Meine Vorrednerin hat es zum ersten Mal angesprochen. Der Gemeinderat hat beschlossen, den Geyisriedweg nicht im Rahmen dieses Projektperimeters zu besprechen, sondern später anzuschauen. Das kann man machen. Es gibt offenbar gute und wichtige Gründe, dies später in einem anderen Rahmen zu tun, auch wenn diese Gründe nicht bekannt werden dürfen. Ich gebe aber Folgendes zu bedenken: Das vorliegende Projekt sieht vor, bei den im Geyisried einmündenden Quartierstrassen Trottoirüberfahrten zu bauen. Damit wird bereits jetzt baulich der Status des Geyisriedwegs als verkehrsorientierte und vortrittsberechtigte Strasse zementiert. Entweder ist für die Stadtverwaltung bereits klar, was mit dem Geyisriedweg passieren soll oder wir haben in ein paar Jahren das Vergnügen, die Trottoirüberfahrten wieder zurückzubauen. Fakt ist, dass mit dem vorliegenden Projekt,

in Bezug auf den Geyisriedweg und dessen Status, bereits bauliche Tatsachen geschaffen werden. Ich hoffe, dass wir uns alle dem bewusst sind.

Müller Lukas, EDU: J'ai juste encore une question pour ce projet. Parce que je me demande, comme beaucoup de nos concitoyens, pourquoi c'est toujours comme ça dans notre ville. Chaque fois que le Conseil municipal installe une zone 30, il supprime des places de stationnement. Je ne peux pas m'imaginer que la guilde de quartier Geyisried a demandé une réduction de places de parc de plus de 10%.

Si la raison pour laquelle on réduit toujours les places de parc est de planter quelques arbres, je pense qu'il vaut mieux les planter dans la forêt. Ou peut-être créer un deuxième parc et mettre fin à la densification de la ville. Oui, parce que cette mesure est inutile. Il y a toujours plus de gens qui cherchent des places de parc en faisant le tour du quartier 3 ou 4 fois, cela cause des émissions et du bruit, c'est vraiment inutile et de plus en plus de gens transforment leur jardin en place de parc et coupent leurs propres arbres devant leur maison.

Tout le monde est pour une zone 30 devant sa maison, c'est une bonne chose. Mais pourquoi faut-il toujours réduire les places de parc ? Je ne comprends pas et je pense aussi que beaucoup de personnes dans notre ville ne comprennent pas. Il faudrait demander au quartier des Tilleuls ce qu'ils en ont pensé. Peut-être qu'on pourrait un peu penser à notre population.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Auf zwei, drei Punkte möchte ich noch eingehen. Vorweg zu den Kosten: Einerseits wurde gesagt, es sei ein moderates Projekt, andererseits auch nicht. Rund CHF 500'000 von den CHF 800'000 werden verwendet, um die sechs Trottoirüberfahrten zu machen, die Parkplätze zu gestalten und die Baumgruben auszuheben. CHF 100'000 sind für die Pflanzung der Bäume vorgesehen. Für Markierungen, Signalisationen, Fundamente, die Veloständer und den Rest, der noch übrigbleibt, sind für Honorare, auch interne Honorare, eingerechnet.

Bei der Aufhebung der Parkplätze sind wir unter dem geblieben, was das Parlament fordert. Wir sind bei 12% im Quartier. Wir haben geschaut, wo wir sie umplatzen können. Es gibt Parkplätze, die aufgrund der fehlenden Sicht also aus Sicherheitsgründen aufgehoben werden und auch damit wir Bäume pflanzen können.

Bäume gibt es natürlich im Wald, sie gehören aber auch in die Stadt. Wir merken es alle, im Sommer wird es warm und dann nutzen uns Bäume im Wald nur beschränkt etwas. Deshalb wollen wir Quartiere und die Innenstadt ebenfalls begrünen. Herr Briechle erwähnte die zementierten Tatsachen am Geyisriedweg. Effektiv wären wir gerne mit dem gesamten Projekt gekommen für das ganze Geyisried. Das war nicht möglich aufgrund der hängigen Einsprache, wegen der zusätzlichen Fahrten durch das Quartier zur erweiterten Kiesgrube. Das heisst, wir können jetzt keine baulichen Anpassungen vornehmen, wenn wir nicht wissen, wie es dort künftig aussieht. Wir führen das Projekt wie geplant aus, weil eigentlich klar ist, dass es weiterhin eine wichtige Sammelstrasse des Quartiers sein wird. Die Buslinie 3 wird auch künftig dort entlangführen. Die Strasse ist neun Meter breit und eine Komfortroute aus dem Sachplan Velo. Weiterhin wird der Schulweg darüber geführt und darum ist es wichtig, dass dort die Sicherheit mit den Trottoirüberfahren erhöht wird.

Ich glaube, ich bin auf die wichtigsten Punkte der laufenden Diskussion eingegangen. Es würde mich freuen, wenn Sie dem Projekt zustimmen. Im Quartier wird schon sehr lange darauf gewartet und wir hoffen sehr, dass wir bald mit dem Nordteil kommen können. Dort hat es gewisse Abhängigkeiten auch mit privaten Bauprojekten, bei

welchen wir Synergien nutzen können. Abgesehen von dem juristischen Verfahren ergibt es deshalb Sinn, das Projekt zum Nordteil zu einem späteren Zeitpunkt zu bringen. Merci für die Zustimmung.

Vote

Vu le rapport du Conseil municipal du 17 décembre 2025, vu l'art. 44, al. 2, let. a, du Règlement de la Ville du 3 mars 2024 (RDCo 1.0-1), le Conseil de ville de Bienne arrête par 37 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions :

1. Il approuve le crédit d'engagement no 56000.0519 d'un montant de 800'000 fr. pour l'introduction d'une zone 30 km/h dans le quartier de Mâche, dont 138'000 fr. seront portés à la charge du financement spécial no 29300 5600 « Protection du climat et adaptation au changement climatique » et 63'000 fr. à celle du financement spécial no 29300 5500 « Pour une mobilité douce sûre ».
2. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement ou à une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée est d'ores et déjà approuvé.
3. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté Il est habilité à procéder à des modifications de projet s'avérant nécessaires ou indispensables, dans la mesure où elles ne changent pas le caractère global du projet. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

Interruption de la séance : 20h10 – 21h10

9. **20250009 Motions et postulats adoptés – Délai de 2 ans / Demandes visant à classer ou à prolonger le délai de réalisation au sens des art. 39 et 41 du Règlement du Conseil de ville (art. 42 et 43 du règlement du Conseil de ville abrogé au 31.12.2025) :**

9.1 Mairie

3. **Postulat 20210291, Rüber Stefan, Les Vert·e·s, « Bienne, site d'implantation d'entreprises écologiquement durables »**

Rüber Stefan, Grüne: Ich bin einverstanden damit, das Postulat abzuschreiben. Es ist zwar nicht alles zufriedenstellend, aber das liegt nicht an der Stadtverwaltung und auch nicht an einzelnen Unternehmen, sondern ist systembedingt. Wenn ich dann weiss, wie man den Kapitalismus überwinden kann, mache ich einen neuen Prüfauftrag.

4. **Postulat interpartis urgent 20230183, Rodriguez Ugolini Julian, PS, Roth Myriam, Les Vert·e·s, Stolz Joseline, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, Heiniger Peter, POP, Sprenger Titus, PAS, Augsburg-Brom Dana, hors partis, « Pour un quai du Bas 30 vivant ! »**

Rodriguez Ugolini Julian, Fraktion SP/JUSO: Ich bestreite die Abschreibung nicht, möchte aber dennoch aus formellen Gründen sagen, dass Punkt 5 der Forderungen

für mich noch nicht umgesetzt ist. Dass die städtischen Liegenschaften systematisch für Zwischennutzungen freigegeben werden sollen, wird auch in anderen Vorstössen gefordert, weshalb die Abschreibung okay ist.

5. Motion interpartis 20230185, Koller Levin, PS, Moeschler Marie, PSR, Scheuss Urs, Les Vert·e·s, Tanner Anna, PS, Stolz Joseline, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, Pir Chè Celik, POP, Augsburger-Brom Dana, hors partis, « Pas de baisses supplémentaires du salaire réel pour le personnel municipal »

Koller Levin, SP: Damit es klar ist, das Personalreglement wurde heute nicht dem Stadtrat vorgelegt, das heisst, wir haben die Änderung nicht beschlossen. Es geht um eine Fristverlängerung um zwei Jahre, sehe ich das richtig?

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: On a un problème de report des affaires qui fait que l'on n'a pas encore traité la réponse officielle qui dit justement que l'on ne va pas abaisser les salaires. Donc là, moi, je suis tout à fait disposée à ce que l'on maintienne, que l'on prolonge le délai et une fois que l'affaire sera passée ici au Conseil de ville, on pourra classer si cela convient.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: On part donc du principe que le délai de réponse sur cette intervention est prolongé de deux ans.

7. Postulat interpartis 20230188, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, Eggli Roland, PVL, Eggimann Roman, FDP, « Préserver l'héritage industriel de Bienne (« Reusine ») »

Rüber Stefan, Fraktion Grüne: Ich beantrage, das Postulat nicht abzuschreiben. Es wurde viel Arbeit geleistet, dafür danke ich der zuständigen Direktion und den Mitarbeitenden. Die Idee der Charta hat nicht gefruchtet, das nehmen wir zur Kenntnis. Mit dem Postulat fordern wir aber auch, dass der Gemeinderat aufzeigt, wie er sicherstellt, dass das gebaute industrielle Erbe als wichtiger Bestandteil der Stadtplanung etabliert wird. Der Gemeinderat schreibt, dass er im Kontext der anstehenden Revision der baurechtlichen Grundordnung in den nächsten zwei bis drei Jahren ein Stadtentwicklungskonzept erarbeiten wird. Darin wird der Aspekt der Siedlungserneuerung zentral sein. Das Stadtentwicklungskonzept ist also die Gelegenheit das industrielle Erbe zu erhalten und der erste Schritt zur Revision der städtischen Planungsgrundlagen. Zuerst habe ich mir überlegt, ein neues Postulat einzureichen. Da der vorliegende Vorstoss jedoch erheblich erklärt wurde, können wir uns die Arbeit sparen. Eine Motion einzureichen, geht auch nicht, weil es sich in erster Linie um ein Konzept handelt und da ist der Gemeinderat zuständig. Deshalb mache ich beliebt, **das Postulat noch einmal um zwei Jahre zu verlängern**, damit die Grundgedanken bei der Ortsplanungsrevision Eingang finden.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Etant donné que le Conseil municipal ne souhaite pas s'exprimer sur cet objet, nous pouvons procéder au vote.

Vote

- sur la proposition de Stefan Rüber de prolonger le délai de réalisation jusqu'en février 2028.

La proposition est acceptée.

11. Postulat interpartis urgent 20240025, Clauss Susanne (Strobel Salome), Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, Sutter Andreas, FDP, Bord Pascal, PRR, Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Briechle Dennis, PVL, Heiniger Peter, POP, Hamdaoui Mohamed, Le Centre, « TeleBilingue doit rester »

Clauss Susanne, Fraktion SP/JUSO: Wir möchten diesen Vorstoss noch nicht abschreiben. Das Urteil der letzten Instanz ist noch nicht gefällt. Das BAKOM hat noch nicht definitiv entschieden. Der Gemeinderat ist immer noch aufgefordert, zusammen mit den kantonalen Behörden Telebielingue zu unterstützen. Ich **beantrage daher, die Umsetzungsfrist um ein Jahr zu verlängern.**

Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Maire: Oui, simplement une précision, c'est vrai que nous sommes toujours dans l'attente de la décision de l'OFCOM par rapport à cette concession et c'est une décision qui reste en suspens et qui met énormément sous pression les journalistes concernés ainsi que l'autre chaîne prévue. De la part de la ville, il faut être très clair que l'on n'aura pas de marge d'action si ce n'est justement la communication et là, je pense aussi que dans la perspective d'être proactif et d'avoir une pression maximale, peut-être qu'une intervention différente ferait plus sens que de maintenir celle-ci, mais voilà, on peut tout à fait la maintenir, il n'y a pas de souci.

Vote

- sur la proposition de Susanne Clauss de prolonger le délai de réalisation jusqu'en février 2027.

La proposition est rejetée.

Vote final

Vu le rapport du Conseil municipal du 19 novembre 2025, vu les art. 42, al. 2, et 43, al. 1, du règlement du Conseil de ville du 11 décembre 1996 (RD Co 1.5.1-1), le Conseil de ville de Bienne arrête par 49 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention:

1. Le délai de réalisation du postulat 20190290, Dennis Briechle, PVL, « Prise en compte du trafic de marchandises dans la Stratégie globale de mobilité 2018-2040 », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
2. Le postulat interpartis 20190292, Titus Sprenger, Passerelle, Dennis Briechle, PVL, « Transparence sur les marchés passés entre 2016 et 2018 », est classé comme étant réalisé.

3. Le postulat 20210291, Rüber Stefan, Les Vert·e·s, « Bienne, site d'implantation d'entreprises écologiquement durables », est classé
4. Le postulat interpartis urgent 20230183 Rodriguez Ugolini Julian, PS, Roth Myriam, Les Vert·e·s, Stolz Joseline, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, Heiniger Peter, POP, Sprenger Titus, PAS, Augsburger-Brom Dana, hors partis, « Pour un quai du Bas 30 vivant ! », est classé comme étant réalisé.
5. Le délai de réalisation de la motion interpartis 20230185, Koller Levin, PS, Moeschler Marie, PSR, Scheuss Urs, Les Vert·e·s, Tanner Anna, PS, Stolz Joseline, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, Pir Chè Celik, POP, Augsburger-Brom Dana, hors partis, « Pas de baisses supplémentaires du salaire réel pour le personnel municipal », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
6. Le délai de réalisation du postulat 20230186, Koller Levin, PS, Scheuss Urs, Les Vert·e·s, Tanner Anna, PS, Stolz Joseline, PSR, Cacciabue Anna Louise, JS, Pir Chè Celik, POP, Augsburger-Brom Dana, hors partis, « Pour que toutes les Biennoises et tous les Biennois puissent vivre de leur salaire », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
7. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20230188, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, Eggli Roland, PVL, Eggimann Roman, FDP, « Préserver l'héritage industriel de Bienne (« ReUsine ») », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
8. Le délai de réalisation du postulat 20230225, Loderer Benedikt, Groupe Alliance Verte, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, « Centre hospitalier à Beaumont - la seconde Vieille Ville de Bienne ! », est prolongé jusqu'à fin février 2029.
9. Le postulat 20230258, Sprenger Titus, Groupe Alliance Verte, « Palais des Congrès: analyse de l'organisation actuelle », est prolongé jusqu'à fin février 2029.
10. Le postulat 20230288, Kilezi Ruth, Groupe PSR, « Une page internet multilingue pour le service des habitants ! », est classé comme étant réalisé.
11. Le postulat interpartis urgent 20240025, Clauss Susanne (Strobel Salome), Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, Sutter Andreas, FDP, Bord Pascal, PRR, Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Briechle Dennis, PVL, Heiniger Peter, POP, Hamdaoui Mohamed, Le Centre, « TeleBilingue doit rester », est classé comme étant réalisé.

9.2 Direction des finances

4. **Postulat 20210258, Halter Marisa, POP, Heiniger Peter, POP, «Fermes biennoises axées sur l'agriculture régénératrice et biologique ainsi que sur la collaboration avec les écoles de Bienne»**

Heiniger Peter, PdA: Ich bin überhaupt nicht damit einverstanden, den Vorstoss abzuschreiben. In der Beantwortung des Gemeinderats wurden Möglichkeiten aufgezeigt, aber die Forderung ist noch nicht umgesetzt. Ich möchte sicherstellen, dass die stadteigenen Betriebe regenerativ und nachhaltig wirtschaften. **Deshalb beantrage ich, die Umsetzungsfrist um ein Jahr zu verlängern.**

Feurer Beat, Finanzdirektor: Eine Fristverlängerung von einem Jahr bringt Ihnen nichts. Wir haben keine Erneuerung in den nächsten 12 Monaten geplant. Wir werden

also in einem Jahr und übrigens auch in zwei Jahren am gleichen Punkt sein. Entweder sprechen Sie sich für eine Strategie aus, die Sie mit diesem Vorstoss verlängern wollen, bis alle Bauernhöfe in diese Neuausrichtung eingebunden sind oder Sie vertrauen dem Gemeinderat, dass er die Ausführungen, wie in seiner Antwort dargelegt entsprechend umsetzt. Dies würde eher für eine Abschreibung sprechen.

Vote

- sur la proposition de Peter Heiniger, de prolonger le délai de réalisation jusqu'en février 2027.

La proposition est acceptée.

5. Postulat 20210260, Strobel Salome, PS, « Des locaux pour la politique »

Moeschler Marie, au nom du Groupe PSR: Je reprends la parole pour le Groupe PSR mais aussi au nom du Groupe PS/JS. Faire de la politique, pour la majorité des politiciennes et politiciens biennois, c'est un hobby pour lequel on dépense plus de temps et d'argent que l'on en gagne. Certes, les partis peuvent louer un local scolaire pour 60 fr. et ceci en partant du principe que les frais n'augmentent pas si on dépasse 1h30 de séance. Soyons honnêtes, nous avons presque tous trois séances d'au moins deux heures par semaine. Je vous laisse faire le calcul. Ce qu'il faut, c'est une maison, un local à l'image de « Haus pour Bienne » pour tous les partis et associations politiques qui œuvrent pour le bien commun. Pour ces raisons, les groupes PSR et PS/JS ne sont pas d'accord de classer ce postulat comme étant réalisé et **souhaitent le prolonger de deux ans**. Qui sait peut-être qu'Immo-Tool nous permettra de trouver rapidement une solution pragmatique à ce manque en ville de Bienne.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Le Conseil municipal ne souhaite pas s'exprimer sur la proposition de prolonger le délai de réponse de postulat de deux ans. Nous allons pouvoir passer au vote de manière habituelle.

Vote

- sur la proposition de Marie Moeschler, de prolonger le délai de réalisation jusqu'en février 2028.

La proposition est acceptée.

Vote final

Vu le rapport du Conseil municipal du 19 novembre 2025, vu les art. 42, al. 2, et 43, al. 1, du règlement du Conseil de ville de Bienne du 11 décembre 1996 (RDCo 1.5.1-1), le Conseil de ville de Bienne arrête par 47 voix pour, 5 voix contre et 0 abstentions:

1. Le délai de réalisation du postulat interpartis urgent 20130402, Bohnenblust Peter, FDP, Güntensperger Nathan, PVL, Stöckli Schwarzen Heidi, SP, Sutter Andreas, PPB, « Soumettre le budget plus tôt au Conseil de ville », est prolongé jusqu'à fin février 2028.

2. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20150261, Bord Pascal, Groupe UDC/Les Confédérés, Gugger Reto, Groupe PPB/PDC/PBD, Cadetg Leonhard, Groupe FDP/PRR/EVP/EDU, Güntensperger Nathan, Groupe PVL, « Pour une juste prise en charge des coûts indirects par les départements « clients » des services centraux selon la loi cantonale », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
3. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20210222, Cadetg Leonhard, FDP, Suter Daniel, PRR, « Montrer l'évolution de revenus et charges à moyen terme », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
4. Le délai de prolongation du postulat 20210258, Halter Marisa, POP, Heiniger Peter, POP, « Fermes biennoises axées sur l'agriculture régénératrice et biologique ainsi que sur la collaboration avec les écoles de Bienne », est prolongé jusqu'à fin février 2027.
5. Le délai de prolongation du postulat 20210260, Strobel Salome, PS, « Des locaux pour la politique », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
6. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20210295, Tanner Anna, SP, Lehmann Caroline, PVL, De Maddalena Daniela, Les Vert·e·s, Kilezi Ruth, PSR, Halter Marisa, POP, Hamdaoui Mohamed, Le Centre, « Construire l'avenir : utiliser le potentiel des abattoirs de Bienne », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
7. Le délai de réalisation du postulat 20230221, Scheuss Urs, Groupe Alliance Verte, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, « Des obligations vertes pour assurer les investissements dans la protection du climat », est prolongé jusqu'à fin février 2028.

9.3 Direction de l'action sociale et de la sécurité

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Les propositions du Conseil municipal ne sont pas contestées. Nous allons pouvoir procéder au vote sur le projet d'arrêté de cette direction.

Vote final

Vu le rapport du Conseil municipal du 19 novembre 2025, vu les art. 42, al. 2, et 43, al. 1, du règlement du Conseil de ville de Bienne du 11 décembre 1996 (RDCo 1.5.1-1), le Conseil de ville de Bienne arrête à l'unanimité:

1. Le délai de réalisation du postulat urgent 20240106, Tanner Anna, Clauss Susanne, Groupe PS/JS, « Étendre la marge de manoeuvre pour les soins psychiatriques à Bienne », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
2. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20230315, Tanner Anna, PS, Kilezi Ruth, PSR, Boly Kady, PSR, Roth Myriam, Les Vert·e·s, « Des mesures efficaces en matière de sécurité et de prévention de la violence liée à l'appartenance à un sexe », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
3. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20230314, Boly Kady, PSR, Kilezi Ruth, PSR, Tanner Anna, PS, « Soutien aux jeunes filles victimes de violence domestique », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
4. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20200193, Sprenger Titus, Passerelle, Bohnenblust Peter, FDP, « Vérification du règlement sur les situations extraordinaires », est prolongé jusqu'à fin février 2027.

5. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20190289, Tanner Anna, Groupe socialiste, Tennenbaum Ruth, Passerelle, Frank Lena, Groupe Les Verts, Pittet Natascha, PRR, « Quartiers sans violence domestique à Bienne », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
6. Le délai de réalisation du postulat 20180367, Strobel Salome, Groupe PS/JS, « Centre d'éducation routière pour tous et toutes », est prolongé jusqu'à fin février 2027.
7. Le délai de réalisation de la motion 20170247, Gugger Reto, Groupe PEV/PBD, « Remaniement du Règlement concernant les marchés (RDCo 943.1) », est prolongé jusqu'à fin février 2027.
8. Le délai de réalisation de l'intervention 20080263, Moser Peter, FDP, « Concept d'utilisation de caméras vidéo », est prolongé jusqu'à fin février 2027.

9.4 Direction de la formation, de la culture et du sport

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville : Cette direction n'a pas d'interventions à prolonger ou classer.

9.5 Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement

19. Motion interpartis 20230286, Eggli Roland, Groupe PVL+, Schiess Christophe, Groupe Alliance Verte, Boly Kady, Groupe PSR, Clauss Susanne, Groupe PS/JS, Augsburger-Brom Dana, hors partis, « Il faut protéger les arbres de Bienne »

Eggi Roland, Fraktion GLP+: Die erheblich erklärte Motion «Baumschutz für die Stadt Biel» war eindeutig und unmissverständlich. Der Gemeinderat wird beauftragt, den Baumschutz im öffentlichen und privaten Raum der Stadt Biel durch ein Reglement und oder eine andere rechtliche Grundlage zu gewährleisten. Nach fast zwei Jahren müssen wir leider feststellen, dass sich der Gemeinderat mit der Umsetzung schwertut und Gefahr läuft, die Erwartungen der Urhebenden nicht zu erfüllen.

In der vorliegenden Begründung wird zwar darauf hingewiesen, dass die Abnahme der Anzahl Bäume auf privaten Flächen besorgniserregend ist, doch eine kritische Selbstreflexion der öffentlichen Hand bleibt aus. Anstatt die Anliegen des Stadtrats zügig umzusetzen, hat sich die Stadtverwaltung für eine mehrjährige Ausarbeitung eines Konzepts entschieden, welches nicht zu dem in der Motion geforderten Schutz der Bäume führt. Das Augenmerk der Urhebenden liegt, entgegen demjenigen des Gemeinderats, nicht auf den privaten Bäumen, sondern vielmehr auf denjenigen im öffentlichen Raum. Es werden nicht nur durch die Direktion Bau, Energie und Umwelt (BEU) alte Bäume gefällt, beispielsweise bei der Umsetzung des Wärmeverbundes an der Schüsspromenade. Auch im Auftrag der Finanzdirektion (FID) werden Bäume auf Liegenschaften im Finanzvermögen gefällt. Dies nachweislich ohne erkennbare Zurückhaltung und Augenmass. So wurde eine Edelkastanie, die 1930 gepflanzt wurde und im Baumkataster unter der Nummer 10'320 erfasst ist massiv zurückgeschnitten und faktisch verstümmelt. Bei dem 20 Meter hohen prägenden Altbaum wurde die gesamte Krone entfernt. Heute steht nur noch ein Baumstamm von 8 Metern. Als einer der Urheber der Motion habe ich mehrfach darauf hingewiesen, dass wir ein Baumschutzreglement, ähnlich wie in anderen schweizerischen Städten erwarten. Zudem

habe ich klargestellt, dass das im Zusammenhang mit der Klimastrategie 2050 in Aussicht gestellte Baumkonzept nicht die rechtsverbindliche Regelung ist, die mit der Motion gefordert wird.

Wir brauchen nicht ein neues Konzept zur Festlegung von Zielvorgaben, sondern eine verständliche und verbindliche Regelung, wie wir unsere Bäume zeitnah schützen können. Gerade die Stadt Biel trägt eine besondere Verantwortung. Der Umgang mit gewachsenen Altbaumbeständen wirft zahlreiche Fragen auf und diesen müssen wir uns stellen.

Positiv zu vermerken ist, dass der Gemeinderat die fehlende Umsetzung anerkennt und deshalb eine Fristenverlängerung beantragt. Allerdings können wir die schleppende Umsetzung und die irreführenden Zielvorgaben, mit denen diese Motion aus der letzten Legislatur behandelt wird, nicht unterstützen. Um diesem Missstand Nachdruck zu verleihen, haben wir im Oktober 2025 die überparteiliche Motion 20250299 «Baumschutz sofort» eingereicht. Ich bitte Sie daher, dem ursprünglichen Anliegen das notwendige Gewicht zu verleihen und sich für eine verbindliche, rechtlich verankerte Lösung einzusetzen.

Wir brauchen ein Baumschutzreglement, damit Bäume, die für die Biodiversität, das Stadtklima und die Luftqualität von grosser Bedeutung sind, geschützt werden. Es stellt sicher, dass Bäume nicht ohne triftigen Grund gefällt werden und fördert den langfristigen Erhalt des städtischen Grüns. Damit tragen wir zur Verbesserung der Lebensqualität, zum Umwelt- und Klimaschutz sowie der Erhaltung eines gesunden urbanen Ökosystems bei. Wir müssen das Rad dabei nicht neu erfinden. Uns ist bewusst, dass die Motion von der Exekutive umgesetzt wird und dementsprechend kein Mitwirkungsanspruch besteht. Sollte sich aber herausstellen, dass die Verwaltung den wesentlichen Auftrag nicht sachgerecht umsetzt, ist dies ein politisches Problem. In diesem Fall würde es dann unweigerlich auf eine neue, sehr konkret formulierte Motion herauslaufen, die keinen Interpretationsspielraum mehr zulässt.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Excusez, aber ich glaube, Sie haben unsere Antwort nicht richtig gelesen. In der Klimaschutzstrategie hat es im Teil «Anpassung» einen Anhang mit verschiedenen Massnahmenblättern. Eines enthält genau das, was Sie fordern. Darin finden Sie auch den Zeithorizont der Umsetzung und an diesem halten wir fest. Wir erarbeiten die fachlichen Grundlagen, um ein Baumschutzkonzept zu erstellen. Dieses soll ab 2027 erarbeitet und ab 2028 politisch behandelt werden. Es ist nicht richtig, dass Sie sich nicht dazu äussern werden können.

Ein Teil betrifft die Arbeit der Stadtgärtnerei für die stadteigenen Bäume und der andere Teil betrifft die Privaten. Das städtische Baureglement (SGR 7.2.1-1) muss angepasst werden. Ich kann Ihnen versichern, dass die Arbeiten dazu laufen. Der Wille, das Baumschutzkonzept umzusetzen ist durch den Gemeinderat mit der Klimaschutzstrategie verabschiedet worden. Also es kommt gut, es braucht aber ein bisschen mehr Zeit, als Sie sich vorstellen und wünschen.

Vote final

Vu le rapport du Conseil municipal du 17 décembre 2025, vu les art. 42, al. 2, et 43, al. 1, du règlement du Conseil de ville du 11 décembre 1996 (RDCo 1.5.1-1), le Conseil de ville de Bienne arrête par 51 voix pour, 1 voix contre et 0 abstentions:

1. Le délai de réalisation du postulat 20080265, André de Montmollin, Groupe socialiste, « Pour une zone de rencontre aux abords du Centre hospitalier », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
2. Le postulat interpartis 20170162, Julien Stocker, PVL, Miro Meyer, JS, Lena Frank, Les Verts, Anna Tanner, SP, Judith Schmid, POP, « Place de la Gare exempte de voitures », est classé comme étant réalisé.
3. Le délai de réalisation du postulat 20170295, Dennis Briechle, PVL, « Main dans la main : zones 30 km/h et zones de rencontre », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
4. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20170319, Salome Strobel, SP, Christoph Grupp, Les Verts, Glenda Gonzalez, PSR, Dennis Briechle, PVL, « Zone de rencontre à la rue Bubenbergr », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
5. Le délai de réalisation du postulat 20190287, Salome Strobel, Groupe socialiste, « Délester le quartier du Büttenberg », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
6. Le postulat 20190291, Titus Sprenger, Groupe Einfach libres !, « Adaptation aux effets du changement climatique : déterminer l'étendue du problème et les mesures possibles », est classé comme étant réalisé.
7. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20200190, Tennenbaum Ruth, Groupe Einfach libres !, Briechle Dennis, Groupe PVL+, Scheuss Urs, Groupe Les Verts, Steinmann Alfred, Groupe SP/JS, Rebetez Maurice, Groupe PSR, Molina Franziska, PEV, « Interdiction du trafic des poids lourds à la route de Reuchenette », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
8. Le postulat 20210257, Epper Bettina, Les Vert·e·s, « Un règlement concernant l'espace public à Bienne », est classé comme étant réalisé.
9. Le délai de réalisation du postulat 20210259, Roth Myriam, Groupe Les Vert·e·s, « 30 km/h de nuit », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
10. Le délai de réalisation du postulat 20210294, Vouillamoz Naomi, Groupe les Vert·e·s, Rüber Stefan, Groupe Les Vert·e·s, « Le quartier de Mâche se réinvente en zone à trafic apaisé », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
11. Le délai de réalisation du postulat interpartis 20210336, Rüber Stefan, Groupe Les Vert·e·s, Steinmann Alfred, Groupe PS/JS, « Zones de rencontre au Champ-du-Moulin », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
12. Le postulat urgent 20220027, Epper Bettina, Groupe Les Vert·e·s, « Équiper les trottinettes électriques pour les rendre plus sûres pour tout le monde », est classé comme étant réalisé.
13. Le délai de réalisation du postulat 20220068, Cuixeres Manon, JS, « Une balançoire pour les enfants en chaise roulante », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
14. Le délai de réalisation du postulat 20230238, Rüber Stefan, Groupe Alliance Verte, « Du charbon végétal et du chauffage à distance grâce à la pyrolyse – aussi à Bienne ? », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
15. Le délai de réalisation du postulat 20230239, Schiess Christophe, Groupe Alliance Verte, « Parrainage de parterres d'arbres », est prolongé jusqu'à fin février 2028.

16. Le délai de réalisation de la motion interpartis 20230255, Steinmann Alfred, Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, Schiess Christophe, Groupe Alliance Verte, Briechle Dennis, Groupe PVL+, « Généraliser le 30 km/h partout à Bienne », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
17. Le délai de réalisation de la motion interpartis 20230256, Moeschler Marie, Groupe PSR, Stolz Joseline, Groupe PSR, Torriani Latscha Isabelle, Groupe PSR, Kilezi Ruth, Groupe PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, Groupe PSR, Boly Kady, Groupe PSR, Koller Levin, Groupe PS/JS, « Place de l'Esplanade : faire de l'îlot de chaleur un espace attractif pour la population ! », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
18. Le délai de réalisation du postulat 20230257, Koller Levin, Groupe PS/JS, « Inclure la durabilité des constructions dans les concours d'architecture », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
19. Le délai de réalisation de la motion interpartis 20230286, Eggli Roland, Groupe PVL+, Schiess Christophe, Groupe Alliance Verte, Boly Kady, Groupe PSR, Clauss Susanne, Groupe PS/JS, Augsburg-Brom Dana, hors partis, « Il faut protéger les arbres de Bienne », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
20. Le délai de réalisation du postulat 20230287, Kilezi Ruth, Groupe PSR, Stolz Joseline, Groupe PSR, Vlaiculescu-Graf Christiane, Groupe PSR, Torriani Latscha Isabelle, Groupe PSR, Moeschler Marie, Groupe PSR, Boly Kady, Groupe PSR, « Aménager la rue du Moulin pour rendre le quartier de Mâche plus sûr », est prolongé jusqu'à fin février 2028.
21. Le délai de réalisation du postulat interpartis urgent 20240107, Hamdaoui Mohamed, Le Centre, Boly Kady, PSR, Bucher Juliet, PS, Kilezi Ruth, PSR, « Garantir la place Félicienne Vouilloz-Muamba », est prolongé jusqu'à fin février 2028.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Nous allons pouvoir passer à la suite de l'ordre du jour. Je vous rappelle que les temps de parole sont réduits comme cela a été annoncé auparavant.

10. Interventions reportées des séances précédentes

10.1 20250162 Interpellation Weber Philippe, Les Vert·e·s, « Appliquer les principes d'une alimentation saine et durable dans les écoles biennoises »

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe 1)

Weber Philippe, Les Vert·e·s: J'aimerais commencer par juste déclarer mon lien d'intérêt. Je suis père de deux enfants qui suivent actuellement les cours de cuisine à l'école, ici à Bienne. Autrement dit, je suis directement concerné et puis bien sûr qu'à la maison, je suis attentif aux retours qu'ils me font.

Donc, par cette interpellation, je voulais en fait ouvrir une discussion sur l'évolution des cours de cuisine à l'école, pas pour révolutionner l'école du jour au lendemain mais

pour questionner un système et puis réfléchir à son avenir. J'avais surtout l'espoir que finalement le Conseil municipal s'approprie cette thématique en adoptant une vision progressiste en la matière. J'entends et je lis les arguments qui ont été avancés. Faire évoluer les structures coûte évidemment de l'argent, ce n'est pas gratuit, cela demande du temps, des ressources, de l'énergie. Je comprends parfaitement que ce ne soit pas non plus une priorité immédiate tant les écoles font déjà face à de nombreux autres défis également très importants. Mais ce que je comprends moins, c'est le refus d'entrer en matière directement, le fait de fermer la porte avant même d'avoir étudié l'idée plus en détail. Est-ce que cette posture, finalement, c'est le signe d'une résistance aveugle de l'école, des enseignants à la simple idée de changer ? Je crois que cette posture reste problématique. Aujourd'hui, l'argent public, et on l'apprend dans la réponse, qui est consacrée aux cours de cuisine de l'école publique biennoise, sert uniquement le bénéfice des géants de la distribution, donc Coop et Migros. Aujourd'hui, beaucoup d'élèves dépendent donc encore entièrement de la sensibilité, de la bonne volonté de leurs enseignants. Il y en a, parmi eux, plein qui s'efforcent d'offrir des cours de qualité. Je tiens aussi à le souligner. Mais aujourd'hui il y a encore certains élèves qui apprennent à cuisiner, par exemple, avec des fraises, des framboises fraîches en plein hiver qui proviennent de l'autre côté de la planète. Avouons que ce n'est peut-être pas ça qu'on souhaite enseigner à nos enfants. Mais j'espère quand même que dans un futur proche, les écoles porteront cette ambition, l'ambition d'une transformation pas à pas vers un système plus cohérent, plus éducatif, plus durable. Parce qu'apprendre à cuisiner, ce n'est pas seulement apprendre une recette ou une technique, c'est apprendre à faire preuve d'esprit critique sur nos modes d'alimentation, ses conséquences. Tout en se faisant évidemment plaisir à cuisiner et manger des bons produits de saison et de chez nous.

Tanner Anna, Direktorin Bildung, Kultur und Sport: Merci beaucoup pour vos questions. Je trouve ces questions très importantes et intéressantes, mais c'est une interpellation et l'interpellation demande de répondre à des questions et pas forcément d'entrer déjà en matière pour vérifier si l'on peut mettre en œuvre quelque chose ou pas. Si vous voulez qu'il se passe quelque chose de concret, c'est peut-être mieux de déposer un postulat. Bien sûr, c'est important d'enseigner ce qui est de saison ou pas. Tout le monde devrait y faire attention bien sûr, mais bien évidemment on ne peut pas contrôler chaque leçon et cela peut arriver, d'acheter quelque chose qui n'est peut-être pas de saison.

Sie haben die Revolution bei der Ernährung im Schulsystem angesprochen. Ich denke, mit der gesunden und nachhaltigen Ernährung haben wir in Biel eine gute Grundlage und machen schon sehr viel. Wir halten den Einkauf der Nahrungsmittel im Umkreis von 35 Kilometern ein auch haben die Lebensmittel Bioqualität. Dort, wo wir grosse Mengen einkaufen für die Produktionsküche wird bereits viel gemacht. Darauf können wir stolz sein. Andere Städte lernen gerne vom Vorbildcharakter der Stadt Biel in diesem Bereich. Klar, besteht immer Luft nach oben, aber dann wäre vielleicht eine andere Form von politischem Vorstoss gefragt.

10.2 20250160 Interpellation Maurer Stefan, UDC, «Promenade Arthur-Villard»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe 2)

Maurer Stefan, SVP: Unsere Meinung zur Beantwortung des Gemeinderats ist etwas kritisch. Erstens werden wir die Endabrechnung genau prüfen. Entscheidend für uns ist, ob die zugesicherten Subventionen tatsächlich geflossen sind und ob die Kosten eingehalten wurden. Transparenz und Kostenwahrheit sind hier wichtig. Zweitens: Die Beleuchtung wirft grundsätzlich Fragen auf. Warum wurde für dieses Projekt ein externer Lichtplan beigezogen, anstatt die vorhandene Expertise des ESB (Energie Service Biel-Bienne) zu nutzen? Synergien wurden offensichtlich nicht genutzt. Die Situation vor Ort bestätigt diesen Eindruck. Teile der Beleuchtung mussten stark gedimmt werden, was nur den Schluss zulässt, dass zu viele Leuchten installiert wurden. Die gemessenen Werte sprechen für sich. Bei der Eingangspforte wurden 71,6 Lux gemessen. Dieser Wert liegt deutlich über den üblichen Anforderungen. Zum Vergleich: An der neu gestalteten Alexander-Moser-Strasse wurden auf der Fahrbahn 12,9 Lux gemessen, was für eine Strassenbeleuchtung stimmt. Während im vorliegenden Fall also massiv überbeleuchtet wird, ist beispielsweise der kleine Park beim FC Madretsch klar unterbeleuchtet. Dort ist das subjektive Sicherheitsempfinden entsprechend tief.

Diese Ungleichbehandlung wirft Fragen auf. Warum wird die Arthur-Villard-Promenade derart hell ausgeleuchtet, während andere Orte ungenügend oder angemessen beleuchtet sind? Nach welchen objektiven Kriterien wurde hier entschieden oder spielen am Ende doch ideologische Überlegungen eine Rolle? Hinzu kommt ein weiterer Punkt: Aus links-grünen Kreisen wird regelmässig und zu Recht vor Lichtverschmutzung gewarnt. Übermässige Beleuchtung trägt nachweislich zur Schädigung der Insektenpopulation und damit zur Schwächung der Biodiversität bei. Wer diesen Anspruch ernst nimmt, darf nicht mit zweierlei Ellen messen. Unser Fazit ist klar, weniger wäre technisch, ökologisch und finanziell mehr gewesen.

10.3 20250164 Interpellation Schneider Sandra, Groupe UDC, «Protection de la population à Bienne : quand le poste de commandement du Sahligut sera-t-il enfin réalisé ?»

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe 3)

Schneider Sandra, Fraktion SVP: Sicherheit ist eine Kernaufgabe des Staates und dazu passiert in Biel seit Jahren zu wenig. Der Führungsstandort Sahligut ist seit über 10 Jahren in Planung. Trotz Zustandsbericht, Planungskredit und mehrfacher Überarbeitungen ist bis heute kein Umbau erfolgt. Der Gemeinderat bestätigt selber, dass es keinen Zeitplan gibt und über den Zeitpunkt der Inbetriebnahme dieses Führungsstandorts nichts gesagt werden kann. Die Verantwortlichkeiten werden weitergeschoben und die Anforderungen laufend geändert. Das Resultat ist Stillstand. Biel, die zehntgrösste Stadt der Schweiz und ein Zentrum mit besonderer Verantwortung für die Region, bleibt ohne funktionierenden Führungsstandort im Bevölkerungsschutz.

Das ist nicht akzeptabel. Sicherheit darf nicht aufgeschoben werden. Jetzt braucht es klare Entscheide, Tempo und endlich Fortschritte. Unsere Bevölkerung hat Anspruch auf einen funktionierenden Schutz, und zwar, im Hinblick auf die aktuelle Weltlage, vor allem schnell. Ich bleibe an diesem Thema sicher dran und hoffe, dass Frau Stadtpräsidentin noch weitere Infos geben kann.

Frank Lena, Direktorin Bau, Energie und Umwelt: Frau Schneider, Sie müssen mit mir vorliebnehmen. Für das Dossier ist zusammen mit der Direktion für Soziales und Sicherheit (DSS) die Direktion Bau, Energie und Umwelt (BEU) zuständig, weil es auch

um bauliche Massnahmen geht. Es geht nicht darum, den Bau zu verzögern. Verschiedene Überarbeitungen wurden vorgenommen, auch bei den zuständigen Bundesstellen. Ich kann Ihnen versichern, auch wir wären froh, wenn es weitergehen würde. In Anwesenheit von Vertretern der DSS haben mehrere Sitzungen stattgefunden, an denen wir zur Kenntnis genommen haben, dass es offenbar seitens Bundesverwaltung nochmals eine Neuorientierung gibt. In den nächsten Monaten erwarten wir Entscheidungen von Bund und Kanton, also von übergeordneter Ebene und hoffen, dass wir dann einen Schritt weiterkommen und wissen, in welche Richtung es geht.

10.4 20250295 Postulat urgent Wassmann Leona, Groupe PS/JS, Burri Rahel, Groupe PS/JS, Schultz Moema, Groupe PSR, Boly Kady, Groupe PSR, Urweider Vera, Groupe Avenir Bienne/Centre, Varrin Océane, Groupe PRR, Magnin Nadia, Groupe Les Vert-e-s, Schlup-Eigenmann Katharina, Groupe PVL+, « Intervention en faveur du maintien de la ligne d'urgence AppElle »

Le Conseil municipal propose d'adopter le postulat.

(Texte du postulat et réponse du Conseil municipal voir annexe 4)

Wassmann Leona, Fraktion SP/JUSO: Die Situation ist frustrierend und vor allem brandgefährlich für die BielerInnen und ihre Kinder. Die Entscheidungen auf kantonaler Ebene insbesondere der GSI (Gesundheits-, Sozial- und Integrationsdirektion) sind fahrlässig und verschwenden wertvolle Ressourcen. Die Entscheidungen bleiben auch nicht folgenlos, sie haben reale, teilweise lebensbedrohliche Konsequenzen.

Wenn Menschen Hilfe suchen, weil sie zu Hause geschlagen, tödlich bedroht oder missbraucht werden, braucht es sofortige, niederschwellige und fachliche Unterstützung. Was es nicht braucht, ist ein System, das Betroffene von einer Stelle zur nächsten verweist sowie ein organisatorisches Hin und Her zwischen mehreren Institutionen. Während dieser Zeit sind Menschen in Gefahr. Es braucht vielmehr Personen in Fachstellen mit Erfahrung und fachlichem Wissen. Ohne diese entstehen gefährliche Lücken, in denen lebenswichtige Informationen verloren gehen können und Menschenleben kosten. Was kann nun aber die Stadt Biel machen?

Wir können Tee trinken und auf den richtigen Zeitpunkt warten. Was heisst das konkret? Sollen wir abwarten bis es noch mehr Opfer, weitere Femizide gibt und erst dann reagieren, Briefe schreiben und prüfen, was vielleicht doch noch möglich gewesen wäre? Nein, es kann nicht sein, dass der Kanton im Namen von Sparmassnahmen mit dem Leben von Frauen und Kindern pokert, in der Hoffnung, dass vielleicht irgendwann ein anderes Angebot vom Bund kommt. Wir sind nicht im Legoland sondern reale Frauen. Häusliche Gewalt im eigenen Zuhause ist unsere grösste Gefahr. Der Kanton zwingt uns faktisch in eine Ohnmachtssituation. Wir sitzen nicht am Verhandlungstisch. Umso wichtiger ist es, dass der Gemeinderat handlungsfähig bleibt und sofort reagiert, sobald sich eine Möglichkeit ergibt, diese akute Gefährdungssituation zu beenden. Die Gruppe der Parlamentarierinnen, Urhebenden sowie die Fraktion SP/JUSO dankt dem Gemeinderat dafür, dass er das Postulat erheblich erklären lassen will.

Magnin Nadia, au nom du Groupe Les Vert·e·s: La fraction des Vert.e.s ainsi que le groupe parlementaire femmes et personnes INTA déplorent la suppression de la ligne

AppElle! et le manque de réflexion en vue de recherche de solutions apportées par la Ville. La substitution d'une ligne téléphonique telle que celle de la main tendue ne permet plus de soutenir spécifiquement les femmes et personnes victimes de violences conjugales qui font appel à ce service. Rappelons qu'il s'agit d'une ligne d'urgence relevant ainsi du caractère indispensable de ce type d'offre. Les personnes qui y ont recours ont de grandes chances de se retrouver dans une situation de grande détresse, voire de dangers imminents pour elle et leur famille.

Des enfants peuvent aussi être impliqués. Sachant que la Suisse a connu une augmentation des féminicides avec des chiffres dépassant ceux des années précédentes en 2025, c'est donc un service auquel les femmes ne pourront plus avoir accès si elles sentent leur vie menacée. On peut voir cela comme un manquement grave de non-assistance à personne en danger puisque les femmes vont tout simplement se trouver livrées à elles-mêmes et cela est intolérable. La ligne AppElle! était un instrument de protection pour les femmes et leurs familles. Bienne, en concertation avec d'autres villes, doit agir de toute urgence pour rétablir au niveau cantonal un service de qualité équivalent.

Schneider Veronika, Fraktion SVP: Häusliche Gewalt ist ein ernstes Thema. Opfer müssen schnell und unkompliziert Hilfe erhalten. Der Kanton Bern hat die Telefonberatung neu organisiert und die Linie AppElle wurde per November 2025 eingestellt. Die Strukturen sind aufgelöst, das Personal entlassen. Das ist die Realität, die wir nicht zurückdrehen können. Gleichzeitig ist festzuhalten, dass die Betroffenen nicht ohne Hilfe dastehen.

Neben der Opferhilfe und der telefonischen Beratung gibt es insbesondere bei der Kantonspolizei Bern ein sehr gut funktionierendes, professionelles Angebot für Opfer von häuslicher Gewalt mit klaren Abläufen, Schutzmassnahmen und direktem Zugang zu Frauenhäusern und Opferhilfe. Ein städtisches Parallelangebot würde nichts verbessern. Die Stadt Biel ist keine kantonal beauftragte Opferhilfestelle. Eine städtische Hotline würde zusätzliche Kosten verursachen, ohne Mehrwert für Betroffene.

Die Fraktion SVP ist klar der Meinung, dass die Zuständigkeit beim Kanton und nicht der Stadt liegt. Die Doppelspurigkeit hilft niemandem, weder den Opfern noch den Steuerzahlern. **Wir beantragen deshalb die Abschreibung des Postulats.**

Schultz Moema, au nom du Groupe PSR: La fraction PSR-JS, elle, remercie l'administration pour la rapidité de sa réponse à ce postulat urgent. Nous saluons également le fait que des contacts ont été pris avec la Ville de Berne afin de discuter des prochaines étapes possibles. Toutefois, la situation nous alarme.

Nous trouvons que la Ville de Bienne devrait agir. La situation exige une solution adéquate, cohérente et professionnelle. Le Canton persiste dans une politique d'austérité menée au détriment de la population et plus particulièrement des personnes marginalisées. Il envoie ainsi un signal préoccupant, celui que l'encadrement des personnes ayant souvent subi des violences domestiques graves ne doit pas nécessairement être assuré par des professionnels et professionnels formés.

Certes, le Canton n'a pas entièrement supprimé AppElle! mais la réalité actuelle montre que le dispositif de remplacement n'est pas suffisant et qu'il est, à certains égards, contradictoire avec les besoins sur le terrain. Des collaboratrices du centre Lavi de Bienne m'indiquaient déjà fin été 2025 qu'elles étaient sous-représentées. Avec le nouveau mandat cantonal pour la hotline, cette sous-représentation risque encore de

s'accentuer. Je tiens à le dire clairement bien sûr, la main tendue accomplit un travail essentiel et mérite toute notre reconnaissance, en particulier pour la disponibilité assurée durant la nuit grâce à l'engagement de bénévoles.

Toutefois, tous les collaborateurs n'ont pas suivi de formation spécifique en matière de violence domestique. Dans un contexte aussi sensible, ce n'est pas une offre suffisante. La thématique reste donc urgente. Il s'agit ici de la sécurité, de la dignité et parfois même de la vie de personnes concernées.

Au niveau national, bien sûr, on nous parle toujours de ce numéro 142. Il reflète quand même une politique bourgeoise inacceptable de répondre ainsi à l'urgence. Même si ce numéro est annoncé pour mai 2026, rien ne garantit aujourd'hui qu'il entrera vraiment en vigueur, vu qu'il a déjà été repoussé une fois et qu'il ne sera pas repoussé. D'ici là, nous ne pouvons pas nous contenter de solutions transitoires insuffisantes, ni accepter que des personnes se retrouvent dans les failles du système, un système patriarcal. La vie d'une personne est bien trop précieuse pour que l'on économise sur son accompagnement. Il est de notre responsabilité politique de garantir un encadrement professionnel, accessible et à la hauteur des enjeux. Merci de m'avoir écoutée.

Corbaz Catherine, Les Vert·e·s: Je voudrais juste amener quelques compléments à ce qui a été dit. Premièrement, la main tendue ne fait qu'écouter et ne donne pas d'orientation ou de conseil. Deuxièmement, vous avez parlé de coûts, Madame Schneider. Permettez-moi d'attirer votre attention sur les coûts de la santé physique, psychique et mentale des personnes et des femmes en particulier qui ne seraient pas accompagnées ou qui ne trouveraient pas un accueil digne de ce nom dans ce qu'elles vivent. Ces coûts de santé concernent également les enfants et impactent après sur les compétences des personnes, la présence au travail et l'absentéisme. J'amène donc ici une contribution purement financière puisque c'est effectivement de sous qu'il s'agit dans cette question.

Schlup Nina, JUSO: Liebe SVP-Mitglieder, Sie können eine Abschreibung verlangen, aber es sind Ihre Mehrheiten im Grossen Rat und auf nationaler Ebene, welche diesen Schutz abgeschafft haben. Es sind rechte Mehrheiten, die im Namen einer Sparpolitik immer wieder Präventions- und Schutzmassnahmen streichen. Die rechten Mehrheiten wollen bei der Sicherheit von Frauen sparen und dann Steuergeschenke machen. Es sind rechte Mehrheiten, die am Schluss dafür verantwortlich sind, wenn unsere Auffangnetze nicht funktionieren und Menschen sterben.

Pittet Natasha, Directrice de l'action sociale et de la sécurité: J'aimerais d'abord remercier les postulantes, je partage entièrement leurs soucis et je regrette à titre personnel amèrement la suppression de la ligne AppElle! qui était justement gérée par des personnes avec une formation spécifique pour répondre, donner des conseils à des personnes qui téléphonent pour demander de l'aide. Il y a d'autres personnes qui donnent aussi de l'aide, on peut téléphoner au Centre LAVI, on peut téléphoner à la police cantonale, ce n'est pas pour nier l'utilité de ces autres endroits où on peut s'adresser, mais la ligne AppElle! était vraiment spécifiquement pour cela, et était gérée par des personnes qui savent exactement quoi dire. Effectivement, la main tendue offre un travail d'écoute important. Mais la formation d'une demi-journée prévue n'est de loin pas suffisante pour savoir comment répondre à une femme ou un enfant en détresse à cause de violence domestique.

La Ville de Bienne ne va pas mettre sur pied une ligne d'appel communale, cela doit se faire à un niveau plus haut, à un niveau régional, à un niveau cantonal. C'est pour

cette raison qu'avant de vous répondre qu'on n'allait pas faire quelque chose tout de suite là maintenant, on a consulté la Ville de Berne, on a parlé avec Solidarité femmes, on a parlé avec le Service Violences domestiques et tous sont d'avis qu'il fallait attendre quelques mois. Il est vrai, on aurait dû traiter cela déjà en décembre, il y a eu des reports, mais de voir ça ce printemps, de voir ce qu'il se passe aussi ce qui va vraiment venir sur le terrain avec le numéro à 3 chiffres national. On n'a pas besoin d'avoir une solution bernoise, on pourrait avoir une solution nationale, pourquoi pas ? Donc, je dirais, on accepte ce postulat, on ne radie pas du rôle parce qu'on n'a pas de solution satisfaisante aujourd'hui et on verra ce qui se passe.

Vote

- sur la proposition du groupe UDC, de classer le postulat.

La proposition est rejetée. Le postulat est adopté.

10.5 20250296 Interpellation interpartis urgente Koller Levin, Groupe PS/JS, Stolz Joseline, Groupe PSR, Rüber Stefan, Groupe Les Vert-e-s, Eggli-Aerni Roland, PVL, « Comment se fait-il que la Ville laisse ses biens immobiliers se délabrer et finisse par mettre ses locataires à la rue ? »

(Texte de l'interpellation et réponse du Conseil municipal voir annexe 5)

Koller Levin, Fraktion SP/JUSO: Stellen Sie sich vor, Sie wohnen in einer Mietwohnung, wo das Dachfenster kaputt ist, doch niemand kommt, um es zu reparieren. Es gibt Wasserschäden im Haus, die Wände sind durchnässt, die Tapeten blättern ab und verpilzen. Sie fordern den Vermieter wiederholt auf, die Mängel zu beheben, doch statt sie zu reparieren, wird Ihnen nach über zehn Jahren die Wohnung gekündigt. Sie fechten die Kündigung an, doch anstatt den rechtlichen Entscheid abzuwarten, wird Ihnen bei Minusgraden die Heizung ausser Betrieb genommen.

Das, was ich beschrieben habe, ist leider Realität in Wohnungen der Stadt Biel. Ich muss es ganz deutlich sagen, das ist ein Skandal! Wie kann so etwas geschehen? Der Finanzdirektor antwortet nicht, weshalb ich nun versuche, die Frage selber zu beantworten. Der Grund für das Versagen ist schlechtes Management des Finanzvermögens sowie Folge der politisch bestimmten Ausrichtung der städtischen Immobilienpolitik. Der Finanzdirektor schreibt in der Antwort, dass die Bewirtschaftung der städtischen Wohnungen nach einem einzigen Kriterium erfolgt, nämlich der Rendite. Es geht nur ums Geldverdienen. Was mit dieser Vorgabe passiert, sehen wir im soeben beschriebenen Fall. Möglichst lange abkassieren, die Gebäude über Jahrzehnte verwahrlosen lassen und am Ende nach über einem Jahrzehnt die Mietenden auf die Strasse stellen. Der Skandal wird politisch in Kauf genommen. Finanzdirektor Beat Feurer trägt die politische Verantwortung dafür. Der Skandal ist umso unglaublicher, wenn man bedenkt, dass der Stadtrat schon lange einen Kurswechsel fordert. Diverse Vorstösse wurden erheblich erklärt, aber bisher ignoriert. Beispielsweise könnte mit dem Vorstoss für einen städtischen Wohnfonds (überparteiliche Motion 20220234 «Mit einem städtischen Wohnbaufonds den Bau von städtischen Wohnungen finanzieren») einerseits die städtische Immobilienbewirtschaftung professionalisiert und andererseits genügend Gelder für Unterhalt und Erneuerung der Gebäude bereit gestellt werden. Trotz

der grotesken Zustände werden Aufträge aus dem Parlament weiterhin ignoriert. Das ist der zweite Skandal. Für die Fraktion SP/JUSO ist klar, da muss sich etwas ändern, und zwar sehr bald. Unsere Geduld ist langsam zu Ende.

Die Menschen in unserer Stadt brauchen gute städtische Wohnungen, damit die Mieten nicht weiter explodieren. Wohnen ist ein Grundrecht und wird nicht durch den Markt garantiert, sondern durch die öffentliche Hand, wie beispielsweise die Stadt. Sie ist verantwortlich dafür, gute Wohnungen zu bezahlbaren Mieten anzubieten, indem sie beispielsweise eine substanzielle Anzahl an Wohnungen kauft, diese vorbildlich und professionell bewirtschaftet und im Interesse der Mietenden managt. Wir werden den Druck so lange erhöhen, bis das passiert. Wir haben zwei Volksinitiativen lanciert, damit wir endlich eine städtische Immobilienpolitik im Interesse der Menschen unserer Stadt erhalten.

Eggli Roland, GLP: Die vorliegende Beantwortung ist für mich nicht befriedigend. Aufgrund des hängigen Schlichtungsverfahrens konnten einige Fragen nicht direkt beantwortet werden. Ein erläuterndes Gespräch mit den Herren Feurer und Röthenmund trug viel zur Klärung bei, hat aber auch gezeigt, wo ein Schwachpunkt bei der Verwaltung der Liegenschaften unserer Stadt besteht. Die Stadt verfügt über 114 Liegenschaften im Finanzvermögen, das heisst, diese Objekte werden von der Finanzdirektion bewirtschaftet beziehungsweise verwaltet. Ziel ist, jedes dieser Objekte in einer der Kategorien «entwickeln», «verkaufen» oder «transformieren» einzuteilen. Das Gespräch hat gezeigt, dass die Zuordnung für die Vielzahl der Objekte noch nicht durchgeführt ist. Dies ist problematisch, denn abhängig vom Status wird der Unterhalt durchgeführt oder eingestellt. Bei der Liegenschaft am Passerellenweg, auf die sich die vorliegende Interpellation bezieht, bedeutet dies, dass der Unterhalt vor mehr als zehn Jahren heruntergefahren wurde. Gerade Objekte, bei denen eine allfällige Transformation noch nicht politisch abgestützt ist, werden bewusst dem Verfall preisgegeben.

Wasserschäden verursachen massive und vermeidbare Folgeschäden. Bekannte Mängel, insbesondere an Dächern und Fenstern, sind unverzüglich zu beheben. Unterlassener Unterhalt ist kein Kavaliersdelikt, sondern führt zur Wertvernichtung von öffentlichem Eigentum. Wenn Liegenschaften unter ihrem Marktwert vermietet werden, darf dies nicht zulasten des Unterhalts gehen. In Fällen wie demjenigen am Passerellenweg muss zwingend der begünstigte Mieter vertraglich zu klar definierten Mitwirkungspflichten verpflichtet werden. Strategische Investitionen entbinden die Stadtverwaltung nicht von ihrer Verantwortung.

Im Fall der Liegenschaft am Passerellenweg 17, deren Nutzungsperspektive seit über einem Jahrzehnt unklar ist, ist die Vernachlässigung des Unterhalts schlicht nicht nachvollziehbar. Den Vertretern der Finanzdirektion ist bewusst, dass sie bei der Liegenschaftsverwaltung mit Altlasten zu kämpfen haben. Sie sind überzeugt, dass mit der Einführung eines professionellen Liegenschaftstools vieles verbessert wird. Gleichzeitig ist es notwendig, dass die Transparenz gegenüber der Legislative verbessert wird. In welcher Form muss noch geklärt werden.

Gloor Yannick, EVP: Nach dem Votum von Herrn Koller sehe ich mich veranlasst, das Wort zu ergreifen. Herr Koller, eine Geschichte hat immer zwei Seiten. Sie haben den Einzelfall eines querulatorischen Mieters angesprochen. Nachdem mit dem Mieter das Gespräch gesucht wurde und Alternativen angeboten wurden, hat er es vorgezogen, in seiner Wohnung, die notabene in einem, teilweise durch ihn selbst verursachten desolaten Zustand war, zu verweilen. Der Einzelfall, den Sie erwähnen zeigt mitnichten ein systematisches Versagen der Stadt Biel bei der Liegenschaftsverwaltung auf. Ich

bedauere es, dass dieser Fall jetzt benutzt wird, um einzelne Gemeinderatsmitglieder persönlich anzugreifen. Ich sage nicht, dass die Stadtverwaltung alles richtig gemacht hat oder ihren Verpflichtungen beim Unterhalt von Liegenschaften vollumfänglich nachgekommen ist. Der Fall, den Sie als Beispiel nehmen, eignet sich jedoch nicht für Vorwürfe. Ich wünsche mir, dass genauer hingeschaut und nicht allzu starke Polemik betrieben wird, um die eigenen politischen Ziele zu verfolgen.

Gerber Andreas, Fraktion FDP: Ja, wir wollen einen städtischen Wohnungsbau. Scheinbar ist aber die Stadtverwaltung gar nicht fähig, das umzusetzen. Anstatt die Wohnung leer stehen zu lassen und nichts zu tun, wurde dem Mieter noch eine Chance gegeben, was im Nachhinein auch nicht gut war. Die Direktion von Herrn Feurer kann offenbar machen, was sie will, dem «Ritter» Koller auf dem «weissen Ross» wird es sowieso nicht recht sein.

Suter Daniel, au nom du Groupe PRR: Merci déjà aux deux préopinants pour nous donner le contexte un peu plus concret de ce cas qui donne l'occasion au chef de groupe de sauter sur l'occasion pour revenir, on l'a déjà constaté, sur le thème qui est à l'ordre du jour de toutes les séances depuis à peu près 2 ans. Cette obsession poursuivie par la gauche et notamment le chef de groupe qui est un jeune homme manifestement habitué au pouvoir. Quand nous avons décidé, c'est comme ça, et que ça saute et on obéit et ça marche, c'est sa conception de démocratie au sens de la dictature de la majorité. Nous connaissons ce qui s'appelle la séparation des pouvoirs, grande invention de l'époque des Lumières et oui, il y a une motion qui a été décidée, mais heureusement, il y a encore un Conseil municipal qui est d'ailleurs aussi de gauche. Mais manifestement déjà un petit peu réfléchissant et déjà avec une vue d'ensemble sur le fonctionnement de cette commune.

Et pour le cas de cet appartement, on a récemment lu un article sur un immeuble à la rue Dufour qui appartient à un privé qui est dans un état tout à fait délabré et le privé n'a pas les moyens de rénover cette maison. Il l'a vendue et cette maison sera retapée et mise au goût du jour avec une installation comme on a l'habitude de l'avoir maintenant. Aujourd'hui, dans cette maison, vivent des gens qui profitent parce qu'ils ont des 3,5 pièces pour quelques centaines de francs, dans un état dans lequel la majorité d'entre nous ou tous ici n'aimeraient pas vivre, mais que eux acceptent. Le propriétaire n'a pas les moyens de le rénover, il le vend. Ce sera rénové et forcément, cela coûtera un peu plus et forcément, on va retrouver des loyers au prix du marché à peu près actuel et c'est aussi simple que ça pour la commune de Bienne, figurez-vous. Elle a énormément d'immeubles, tellement qu'entretenir tout cela coûte un saladier. Il y a un budget, il y a une planification pour ça, mais voilà, il faut une chose après l'autre et voilà. Et le fonds duquel vous rêvez, ce sont des moyens de la Ville de Bienne qui seront enlevés quelque part, qui seront plus à disposition pour couvrir les déficits du compte courant que vous fabriquez année après année et voilà. Ce sont les limites objectives d'un propriétaire d'immeubles dans l'entretien de ses maisons en relation avec les demandes de marché, le besoin de rénover et les moyens financiers à disposition. Surtout n'oubliez pas la question de la séparation des pouvoirs et nous attendons le rapport du Conseil municipal sur la stratégie immobilière qui arrivera encore cette année et puis on verra ce qui se passe avec cette question de logements communaux.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Je rappelle qu'il s'agit d'une interpellation mais je vois qu'il y a plusieurs personnes qui souhaitent s'exprimer. Je propose donc à toutes les personnes qui souhaitent s'exprimer de s'inscrire puis je vais

close la liste des orateurs. Je pars du principe que ce sont des orateurs individuels et que le temps de parole est donc limité à 3 minutes.

Rüber Stefan, Fraktion Grüne: Ich möchte zum Ausdruck bringen, dass ich es extrem schade finde, wenn Gebäude zerstört werden und verfallen. Das ist im vorliegenden Beispiel der Fall. Mir ist bewusst, dass es schwierig ist, von Einzelfällen auf die Allgemeinheit zu schliessen. Der Gemeinderat schreibt in seiner Antwort, dass die kontinuierliche Professionalisierung im Umgang mit dem städtischen Immobilienpark sowohl im Verwaltungs- als auch im Finanzvermögen ein zentrales Anliegen ist. Ich möchte das gerne ernst nehmen und hoffe, dass diese Absicht mit der künftigen Strategie wirklich umgesetzt wird und Gebäude nicht mehr gekauft und dem Verfall überlassen werden. Der Bestand muss mit entsprechender Sorgfalt unterhalten werden.

Müller Lukas, EDU: Die laufende Diskussion ist ein gutes Beispiel für einen Marschhalt in unseren Bestreben, den Wohnungsmarkt immer mehr zu sozialisieren. Der Staat ist nicht immer der bessere Vermieter. In Argentinien wurde der Wohnungsmarkt rasant liberalisiert, viele unnötige Regeln wurden abgeschafft und jetzt sind die Mieten um 40% gesunken. Die Bevölkerung ist sehr zufrieden mit ihrem Präsidenten.

Versuchen Sie, vom Staat das defekte Dachfenster ersetzt zu erhalten. Das ist unmöglich. Wir sehen das überall, wo die staatliche Gewalt ein Monopol hat. Wir sehen das auch bei den himmeltraurigen Sozialwohnungen, wo der Staat teilweise über CHF 1'000 für zwei, drei Zimmer bezahlt. Der Tarif für eine schöne Wohnung, beginnt dann erst über diesem Betrag.

Buchhofer Kioutsoukis Stefan, FDP: Lieber Herr Koller, ich halte die vorliegende Interpellation für problematisch, weil sie einen hängigen privatrechtlichen Einzelfall zur Bühne für eine grundsätzliche wohnpolitische Agenda macht. Der Gemeinderat hat festgehalten, dass Ersatzlösungen angeboten wurden und strategische Liegenschaftsentscheide nichts mit Verwahrlosung von Liegenschaften zu tun haben. Wenn aus einem Einzelfall der Ruf nach städtischem Wohnungsbau erhoben wird, ist das für mich keine Politik, sondern Inszenierung. Die harte Realität wird ausgeblendet. Es bestehen finanzielle Risiken, hoher Kapitalbedarf, wachsender Verwaltungsaufwand und ein unlösbarer Zielkonflikt zwischen Kostenmiete und Ertragsanspruch. Hoffentlich bin nicht nur ich für eine verantwortungsvolle Bodenpolitik und für starke Genossenschaften. Ich stehe jedoch nicht ein für die Stadt als Vermieterin und nicht für die liturgische Wiederholung von wohlklingenden Parolen, wie sie beim Miet- und Wohninitiativen versprochen werden.

Schlup Nina, JUSO: Ich glaube, wir haben alle unsere bevorzugten Themen. Für die Linken sind das beispielsweise eine Stadt, in der alle wohnen können und die Menschen vor Profit geschützt sind. Bei Ihnen auf der rechten Seite kommt mir die Sparpolitik oder die Privatisierung in den Sinn. Welche Obsession oder besser gesagt, welcher Traum für Biel hilfreich ist, müssen wir hier verhandeln, das ist Politik. Wir müssen auch über unsere Träume und unsere Probleme reden können.

Wir müssen darüber reden, dass die städtische Immobilienverwaltung vernachlässigt wird, dies übrigens schon bevor Beat Feurer diese übernommen hat, beispielsweise unter Silvia Steidle. Wir müssen auch darüber reden, dass die Mieten immer weiter steigen und damit Profit gemacht wird. Ein beträchtlicher Teil der Bieler Bevölkerung hat sich bei den letzten Wahlen für einen städtischen Wohnungsbau ausgesprochen. Das war schon damals Teil der politischen Diskussion und jetzt werden diverse

Vorstösse dazu nicht behandelt. Das Problem betrifft BielerInnen konkret, die darunter leiden.

Koller Levin, SP: Auf gewisse Dinge, die behauptet wurden, muss ich reagieren. Herr Gloor, zuerst zu Ihnen. Sie sagen, dass es ein Einzelfall ist. Das hoffe ich, aber wenn ich höre, was über die Liegenschaftsverwaltung in Biel berichtet wird, muss ich befürchten, dass es leider nur die Spitze des Eisbergs ist. Sie sagen, dass es ein schwieriger Mieter ist. Das kann ich nicht abschliessend beurteilen. Was ich beurteilen kann, ist, dass es keine Rolle spielt, ob der Mieter schwierig ist oder nicht. Ein Dachfenster über Jahre hinweg nicht zu reparieren, geht nicht. Es gibt keinen Grund, wieso die Mietenden aus der Wohnung geworfen werden, wenn sie sich gegen Schäden wehren. Das geht nicht, egal ob der Mieter oder die Mieterin einfach ist oder nicht.

Dem Vorwurf der Polemik möchte ich widersprechen. Bevor ich die Interpellation eingereicht habe, bat ich den Finanzdirektor mit dem Leiter der Liegenschaftsverwaltung um ein Gespräch zu diesem Fall. Sie sagten mir, dass sie mit mir nicht darüber diskutieren werden. Als Parlamentarier sah ich mich deshalb gezwungen, einen Vorstoss einzureichen. Eine andere Lösung wäre mir lieber gewesen.

Herr Suter, ich habe noch selten ein Votum gehört, dass unsere Institutionen und demokratischen Spielregeln dermassen nicht respektiert. Wir im Parlament sind gewählt von der Bevölkerung und wenn dieses Parlament etwas beschliesst, ist das ein Auftrag an die Regierung. Dass Sie das in Abrede stellen, finde ich problematisch. Sie haben auch keinen Respekt vor der Gewaltenteilung. Wir sind die Legislative und entscheiden, wo es durchgehen soll. Die Exekutive führt die Entscheide aus. Die Exekutive führt jedoch seit Jahren Parlamentsentscheide nicht aus. *(Zwischenruf)*

Sie von der FDP sagen, dass sie teure Wohnungen wollen. Sie wollen, dass die Immobilienkonzerne nach Biel kommen und mit den Mieten Profit erzielen. Das ist Ihre politische Agenda. Wir wollen das nicht und deshalb wollen wir den städtischen Wohnungsbau. *(Zwischenrufe)*

Feurer Beat, Finanzdirektor: Ich beginne mit der Frage, was die Rolle des Parlaments ist. Herr Koller, Sie haben es gesagt, das Parlament ist die Legislative. Das Parlament ist nicht die Immobilienverwaltung, der Sachbearbeiter in der Finanzabteilung oder die Sekretärin, die eine Rechnung schreibt. Deshalb habe ich, ich sage es klar, keine Lust, mit Ihnen, Herr Koller, über Einzelfälle zu diskutieren.

Ich habe aber sehr wohl Lust, und das ist ja eigentlich Ihr Anliegen hinter der Interpellation, darüber zu diskutieren, wie wir die Leistung der städtischen Liegenschaftsverwaltung verbessern können. Mir ist sehr wohl bewusst, dass wir, was die Leistungserbringung betrifft, in der Immobilienabteilung Verbesserungsbedarf haben. Wir arbeiten auf verschiedenen Ebenen daran. Wir arbeiten zusammen mit meiner Kollegin Lena Frank an der Immobilienstrategie. Wir arbeiten aber auch in der Abteilung daran, die Prozesse zu definieren und zu verbessern. Es geht auch um die Ressourcen in dieser Abteilung. Ich bin der Meinung, dass wir in dieser Frage genau hinschauen müssen. Wenn wir mehr Transparenz wollen, was brauchen wir? Wir brauchen entsprechende Reporting-Instrumente. Die von Ihnen an der Stadtratssitzung im September 2025 zurückgewiesene Einführung des Immo-Tools wäre ein solches Instrument gewesen.

Als Finanzdirektor und Gemeinderat in der Exekutive bin ich nicht Sachbearbeiter. Es ist nicht sachgerecht, dass ich auf die Ebene der Sachbearbeitung einer Abteilung hinuntersteige und mich zu den einzelnen Aufgaben äussere. Meine Aufgabe als Direktor

ist dafür zu sorgen, dass strukturell an diesen Themen gearbeitet wird, die sie zu Recht ansprechen. Es gibt Handlungsbedarf und wir arbeiten schrittweise daran. Ich kann Ihnen nicht versprechen, dass wir innerhalb von einem halben Jahr alles besser machen. Die Bewirtschaftung muss jedoch professioneller werden.

Wenn Sie den Immobilienfonds ansprechen, Herr Koller, möchte ich Sie an unser Gespräch von Ende 2025 erinnern. Damals habe ich Ihnen versprochen, dass ich das Thema zu Beginn des Jahres 2026 in den Gemeinderat bringen werde. Ende Januar haben wir den Bericht in die direktionsinterne Vernehmlassung gegeben. Er liegt bereit für das Mitberichtsverfahren in den Direktionen. Wir sind auf Kurs, was mein Versprechen gegenüber Ihnen betrifft. Ich habe Ihnen versprochen, dass wir bis Mitte 2026 dem Gemeinderat ein Geschäft zum Thema städtischer Wohnungsbau unterbreiten. Ich habe persönlich während den Sportferien 50% meiner Zeit damit verbracht, an diesem Bericht zu schreiben. Auch dieser Bericht wird rechtzeitig bereit sein. Letzte Woche erfahre ich, dass Sie ein demokratisches Recht ergriffen haben und die vorhin erwähnte Initiative lanciert haben. Jetzt habe ich aber ein Problem. Was soll ich mit den Berichten machen, die wir vorbereiten und wie versprochen dem Gemeinderat vorlegen werden? Das Thema ist nicht mehr im Gemeinderat. Mit der Lancierung einer Initiative haben sie es auf die Ebene der Bevölkerung gebracht. Das ist legitim und ich kann das sehr gut nachvollziehen. Der Gemeinderat muss nun abwarten, bis er weiss, ob die Initiative zustande kommt. Meiner Meinung nach müssen wir nach dem Zustandekommen einen Schritt zurückgehen und warten, wie sich die Diskussion entwickelt. Ich habe mich verpflichtet, Ihnen gegenüber den Zeitplan einzuhalten, aber ich möchte doch darauf hinweisen, dass ich jetzt ein Problem habe. Ich will den demokratischen Prozess, welchen Sie jetzt eingeleitet haben, nicht torpedieren oder Diskussionen vorwegnehmen. Ich bin ein bisschen enttäuscht, weil ich das Gefühl habe, dass Sie meinen Zusagen nicht geglaubt haben.

Meine Damen und Herren, es wird immer Liegenschaften geben, sei dies in privaten Portfolios, aber auch im Portfolio der Stadt Biel, die ans Ende ihrer Lebenszeit kommen. Die Liegenschaft auf der Ablassmatte beispielsweise haben wir nicht erworben, um sie langfristig zu unterhalten oder zu sanieren. Sie wurde erworben, um eine Überbauung zu ermöglichen. Es wird immer wieder Liegenschaften geben, wo die Stadtverwaltung, wie jeder andere Eigentümer auch, sagt, dass sich ein Unterhalt nicht mehr lohnt. Wohnungen, in denen das Dachfenster undicht oder gar nicht mehr vorhanden ist, können nicht vermietet werden. In solchen Fällen werden den Mietern Alternativmöglichkeiten angeboten.

Ich bin der Meinung, der vorliegende Vorstoss adressiert grundsätzlich das richtige Thema. Dort haben wir meiner Meinung nach keine Differenz. Schade nur, dass es über einen Einzelfall passiert und nicht auf einer Ebene, die der Legislative entsprechen würde.

Hamdaoui Mohamed, président du Conseil de ville: Je vous propose d'interrompre le débat pour ce soir et de nous retrouver demain pour la suite. Je vous souhaite une bonne nuit.

Fin de la séance / Schluss der Sitzung: 22.54 heures / Uhr

Der Stadtratspräsident / Le président du Conseil de ville:

Mohamed Hamdaoui

***Le secrétaire général du secrétariat parlementaire /
Der Generalsekretär des Parlamentssekretariats:***

Omar El Mohib

Protokoll:

Rita Flückiger

Nathalie Scheurer

Procès-verbal:

Floriane Pinto Bernardino